



Conférence spéciale du **CSEE**

Athènes, 26-28 novembre 2018

Façonner l'avenir de l'Europe:

Le rôle des syndicats de l'enseignement

DOCUMENT D'INFORMATION



ETUCE - EI European Region

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	4
FAÇONNER L'AVENIR DE L'EUROPE	6
1. LES DÉFIS SOCIÉTAUX	6
2. LE FINANCEMENT DURABLE DE L'ÉDUCATION DE QUALITÉ	9
3. L'AVENIR DES POLITIQUES EUROPÉENNES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION	12
4. LA PROFESSION ENSEIGNANTE EN 2030	16
PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES, L'INCLUSION SOCIALE ET LA CITOYENNETÉ DÉMOCRATIQUE	20
5. L'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR TOUTES ET TOUS	20
6. INTÉGRER LES MIGRANT(E)S ET LES RÉFUGIÉ(E)S AUX SYSTÈMES ÉDUCATIFS	27
7. LA CITOYENNETÉ DÉMOCRATIQUE ET LES VALEURS UNIVERSELLES	30
AUTONOMISER LES SYNDICATS DE L'ENSEIGNEMENT	34
8. L'ÉVOLUTION DU MONDE DU TRAVAIL	34
9. LE DIALOGUE SOCIAL ET LA NÉGOCIATION COLLECTIVE	37
10. LE RENOUVEAU SYNDICAL	40

INTRODUCTION

Les délégations présentes à la Conférence du CSEE organisée à Belgrade en 2016 ont examiné le document « **Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la promotion de l'éducation de qualité** » et analysé l'impact des changements radicaux observés dans le domaine économique et sociétal sur la profession enseignante, en particulier la crise économique et financière, les taux élevés de chômage en Europe, les mesures d'austérité, l'affaiblissement du dialogue social et la progression de la radicalisation et de l'extrémisme.

Deux ans après la conférence de Belgrade, les regards se tournent désormais vers **l'avenir de l'Europe et le rôle des syndicats de l'enseignement**, et se concentrent sur la nécessité de leur offrir les outils et les moyens nécessaires pour orienter et façonner les politiques futures dans le domaine de la formation et de l'éducation.

D'une part, le cadre du débat s'appuie sur les **Objectifs de développement durable** (ODD) des Nations Unies, visant à **éradiquer la pauvreté, sauvegarder la planète et assurer la prospérité de chacun(e) d'entre nous**, ainsi que sur la série de sous-objectifs à atteindre d'ici 2030. L'ODD 4 relatif à l'éducation invite chaque Etat membre des Nations Unies à promouvoir une éducation de haute qualité, à y garantir l'accès et à défendre l'inclusivité et l'égalité des genres au sein du secteur. Un objectif important concerne le personnel enseignant : « D'ici à 2030, accroître considérablement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits Etats insulaires en développement ».¹

D'autre part, en Europe, les responsables politiques nationaux et européens ont évalué leurs objectifs pour l'éducation, ainsi que les résultats à atteindre d'ici 2020, et ont entamé les discussions concernant les nouveaux indicateurs et autres normes de référence en matière d'**éducation pour la période 2025-2030**. Au niveau européen, les discussions politiques se concentrent sur la mise en œuvre des **Objectifs de développement durable des Nations Unies** et des cibles spécifiques pour l'Europe. Le **Conseil de l'Europe** a, lui aussi, pris des engagements en faveur de la réalisation de ces objectifs.

Les cibles pour l'éducation, que sont censés atteindre les Nations Unies, le Conseil de l'Europe et l'UE, ont une énorme influence sur l'ensemble de la **Région européenne**. En outre, les priorités de l'UE pour l'éducation rejaillissent sur les pays candidats et voisins de l'UE, par l'intermédiaire des activités économiques et politiques qui y sont déployées par l'UE et de la coopération politique régionale entre ces derniers (ex. la plate-forme des Balkans occidentaux pour l'éducation et la formation²).

¹ <http://www.un.org/sustainabledevelopment/education/>

² Cette initiative de l'UE a été lancée en 2012 en vue d'organiser la coopération dans le domaine de l'éducation avec l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, le Kosovo, le Monténégro et la Serbie. La Direction générale Education et Culture de la Commission européenne préside les réunions ministérielles annuelles chargées de définir les priorités communes, d'examiner les dernières politiques et mesures de réforme et de prendre les décisions concernant les domaines de coopération régionale, avec le soutien de l'UE, , https://ec.europa.eu/education/policy/international-cooperation/western-balkans_en.

Le CSEE et ses organisations membres sont prêts à participer à la prise de décision européenne entourant l'avenir de l'éducation et souhaitent que ce dernier soit façonné selon les principes présentés par le CSEE au premier Sommet européen sur l'éducation de la Commission européenne (25 janvier 2018), à savoir :

1. L'éducation est un **droit humain et un bien public** devant être renforcé et respecté d'ici 2030, et il convient de procéder à la mise en œuvre du 1er principe du **Socle européen des droits sociaux**.
2. Respecter **la compétence nationale qu'est l'éducation, ainsi que la diversité des systèmes d'éducation**.
3. Placer **les enseignant(e)s au centre des priorités des systèmes d'éducation**, afin de garantir que la profession enseignante soit hautement valorisée, en offrant des conditions de travail et salariales décentes.
4. **Renforcer la gouvernance démocratique de l'éducation** et la direction collégiale dans les écoles au travers de la participation des syndicats de l'enseignement à un **dialogue social efficace**.
5. Garantir et accroître **l'investissement durable** dans l'éducation de haute qualité afin de favoriser **l'innovation et la créativité** et offrir aux écoles les meilleurs équipements pour l'enseignement et l'apprentissage.
6. Améliorer les systèmes d'éducation afin de garantir **un haut niveau de formation identique à l'ensemble des étudiant(e)s**, sans discrimination aucune.
7. **Réduire les désavantages socio-économiques**, à l'origine des mauvais résultats scolaires.
8. Garantir pleinement l'inclusivité et **l'égalité pour toutes et tous** au sein de l'éducation.
9. Améliorer les systèmes d'éducation au travers de **l'enseignement des compétences clés**, de la mise en avant des **valeurs démocratiques, des arts et de la culture**, en parallèle de la numérisation, de l'innovation et des compétences STEM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques).
10. Renforcer **la qualité et la confiance** au sein des différents secteurs de l'éducation et des systèmes d'éducation nationaux/régionaux, en vue de garantir la reconnaissance des études partout en Europe.

Cette conférence du CSEE se donne pour objectif de discuter de l'avenir de l'Europe et du rôle que peuvent jouer les syndicats de l'enseignement dans ce cadre.

FAÇONNER L'AVENIR DE L'EUROPE

1. LES DÉFIS SOCIÉTAUX

LA PROBLÉMATIQUE

Eurostat³ estime à 18,1 millions le nombre de personnes qui, en novembre 2017, étaient **sans emploi** au sein des pays de l'UE, parmi lesquelles 3,6 millions de jeunes de moins de 25 ans. Concernant le **chômage des jeunes**, les taux les plus faibles ont été enregistrés en Allemagne (6,6 %) et en République tchèque (5 %), les plus élevés en Grèce (39,5 %) en Espagne (37,9 %) et en Italie (32,7 %).

Depuis 2012, on observe une hausse des taux d'emploi dans les **pays du Partenariat oriental** (Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, République de Moldavie et Ukraine), les taux de chômage parmi les jeunes étant les plus élevés en Arménie et en Géorgie (35 %).

Au cours des seules années 2015 et 2016, plus de 2,5 millions de personnes ont déposé une demande d'asile au sein de l'UE⁴. **Cet afflux massif et soudain de migrant(e)s, réfugié(e)s et demandeurs/euses d'asile** - enfants, adolescent(e)s et adultes - sollicitant une protection internationale auprès de l'Europe, est à l'origine de la plus grande crise humanitaire qu'a connue l'Europe depuis la Seconde Guerre mondiale. En 2015, un tiers des réfugié(e)s arrivé(e)s en Europe étaient des mineur(e)s d'âge et près de 90 000 demandeurs/euses d'asile étaient des enfants non accompagné(e)s - 63 300 en 2016. Un grand nombre de syndicats de l'enseignement ont mobilisé leurs membres en vue d'assurer l'éducation des adultes et jeunes réfugié(e)s.

Les réponses apportées par les autorités gouvernementales européennes à la crise des réfugié(e)s ont été tardives et divisées, amenant, au lendemain de la vague d'attentats terroristes de 2015-2016 qui a frappé Paris, Bruxelles, Berlin et beaucoup d'autres villes, à une crise politique d'envergure européenne (notamment le Brexit). Bien que les syndicats de l'enseignement défendaient déjà à cette époque les valeurs sociales, la citoyenneté démocratique et la pensée critique, jugées tout aussi importantes dans la lutte contre le fondamentalisme et la radicalisation, ce n'est que le 17 novembre 2017, que les dirigeant(e)s de l'UE ont adopté le **Socle européen des droits sociaux**. Cette victoire essentielle du mouvement syndical européen vise à accorder des droits nouveaux et plus pertinents aux citoyen(ne)s en s'appuyant sur une vingtaine de principes répartis en trois catégories : égalité des chances et accès au marché du travail (1), conditions de travail équitables (2) et protection sociale et inclusion sociale (3).

Le premier principe concerne l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie :

³ http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Unemployment_statistics.

⁴ Idem.

« Toute personne a droit à une éducation, une formation et un apprentissage tout au long de la vie inclusifs et de qualité, afin de maintenir ou d'acquérir des compétences lui permettant de participer pleinement à la société et de gérer avec succès les transitions sur le marché du travail ».

Au moment de l'adoption du Socle européen des droits sociaux, les dirigeant(e)s de l'UE ont, pour la première fois, discuté de l'importance de ce principe et de l'avenir de l'éducation. En vue du débat à ce propos, la Commission européenne a publié une Communication intitulée [Renforcer l'identité européenne par l'éducation et la culture - Contribution de la Commission au déjeuner de travail des dirigeants \(Göteborg, 17 novembre 2017\)](#). Ce document se donne comme priorité de définir de nouveaux objectifs politiques en matière d'éducation pour la période 2018-2020 et au-delà, tout en soulignant les éléments importants nécessaires au **développement d'une éducation de haute qualité**, tels que l'excellence de la formation, les perspectives attrayantes pour les enseignant(e)s, l'apprentissage tout au long de la vie adressé également aux adultes peu qualifié(e)s, l'éducation de la petite enfance, les compétences clés et transversales, la citoyenneté active et l'égalité des chances au sein de l'éducation et dans la vie.

Les gouvernements européens savent pertinemment que ces objectifs devront être atteints en tenant compte de **nombreux défis** tels que :

- La poursuite de la numérisation, l'automatisation et l'intelligence artificielle, et leur incidence sur l'éducation.
- L'avenir des environnements et des conditions de travail et les besoins futurs en termes de qualifications et de compétences.
- La modernisation des systèmes de protection sociale des Etats européens, l'inclusion sociale et la nécessité de réduire les inégalités, y compris entre les hommes et les femmes.
- Les tendances démographiques, le vieillissement de la population active et l'intégration des migrant(e)s.
- Les nouveaux moyens de communication, les réseaux sociaux, le phénomène des fausses nouvelles (fake news) et la nécessité de promouvoir l'éducation aux médias auprès de tou(te)s les citoyen(ne)s.
- La flambée du populisme et de la xénophobie, le risque de radicalisation violente et la nécessité de renforcer le sentiment d'appartenance commune.

A cet égard, les gouvernements confient à l'éducation le rôle essentiel de garantir la résilience de nos économies, la cohésion sociale, la citoyenneté active et l'identité. Ils soulignent l'importance des enseignant(e)s et reconnaissent que ces dernier(e)s se heurtent à de nombreux défis, tels que le vieillissement des effectifs, le recrutement et la rétention, la formation professionnelle et les rémunérations.

La question de l'avenir s'articulera autour des modalités de mise en œuvre du premier principe du Socle européen des droits sociaux dans chaque pays en Europe.

QUESTIONS DE DÉBAT:

- *Les syndicats de l'enseignement doivent-ils mener de nouvelles actions pour garantir le droit à une éducation inclusive de haute qualité pour tou(te)s les étudiant(e)s ?*
- *Comment les syndicats de l'enseignement peuvent-ils répondre aux besoins résultant de la mutation constante des environnements sociétaux et économiques ?*
- *Quelle réponse les syndicats de l'enseignement doivent-ils apporter aux demandes croissantes faites aux enseignant(e)s ?*

2. LE FINANCEMENT DURABLE DE L'ÉDUCATION DE QUALITÉ

La résolution de Belgrade du CSEE (2016) souligne la nécessité de reconnaître l'impact direct des politiques européennes sur les politiques nationales en matière d'éducation, sur le travail et les intérêts professionnels des enseignant(e)s, ainsi que sur la gouvernance financière des budgets de l'éducation. Le système de coordination de la gouvernance économique européenne (semestre européen), le plan d'investissement pour l'Europe et les accords d'investissement ont une influence considérable sur les budgets et les réformes de l'éducation.

LA PROBLÉMATIQUE

Le plaidoyer en faveur de l'investissement dans l'éducation de haute qualité, gratuite et universelle ne pouvait pas être plus opportun. Malgré les engagements à accroître le financement pour la réalisation de l'Objectif de développement durable 4 « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie », l'édition 2017 du rapport de l'OCDE « [Regards sur l'éducation](#) » fait état d'une diminution de 2 % dans les dépenses publiques réservées aux établissements scolaires, exprimés en pourcentage du PIB, dans les pays de l'OCDE - les réductions les plus importantes pour la période 2008-2010 ayant été observées en Grèce (18 %), au Portugal (6 %), ainsi qu'en Italie et en Espagne (4 %). Les derniers chiffres pour 2014 indiquent un investissement moyen de 4,4 % du PIB dans les établissements scolaires, depuis l'enseignement primaire jusqu'à l'enseignement tertiaire. Le Danemark, l'Islande et le Royaume-Uni investissent au moins 4,7 % de leur PIB dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire, la République tchèque, la Lituanie, la Fédération de Russie et la République slovaque moins de 2,8 % dans ces mêmes secteurs.

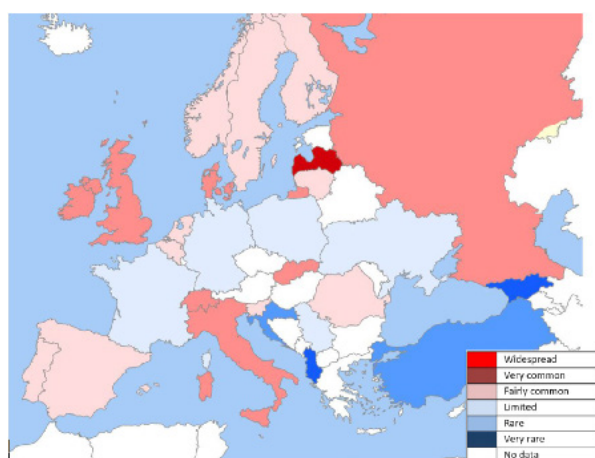
Le sous-investissement systématique de l'éducation observé depuis une décennie, en particulier dans le secteur public, imputable au sein de l'UE au déficit et aux objectifs fixés pour la dette par le Pacte de stabilité et de croissance (PSC), a ralenti la croissance de l'ensemble de l'Europe et enlisé bon nombre de pays d'Europe méridionale et orientale dans le bourbier de la stagnation, voire dans une prison débitrice comme ce fut le cas pour la Grèce. Bien que la reprise économique soit désormais jugée en bonne voie, les revers contrastés de la logique d'austérité continuent à se manifester à la fois par des **demandes d'élargissement des services d'éducation de qualité - y compris le renforcement des moyens d'y accéder - et, paradoxalement, par une volonté de limiter les investissements publics.**

L'étude du CSEE⁵ sur l'impact de la crise économique au sein de l'éducation montre que dans les pays européens ayant opéré des coupes dans leurs budgets publics, on observe souvent **une diminution du financement de l'éducation** en pourcentage du montant total des dépenses publiques et/ou en termes nominaux. Malgré l'hypothèse selon laquelle l'éducation aurait réagi tardivement à la crise économique et n'en aurait ressenti les effets réels qu'à partir de 2010 (OCDE, 2015), bon nombre de pays européens avaient déjà réduit le financement de l'éducation en pourcentage du montant total des dépenses publiques en 2008 et 2009. Ces chiffres sont confirmés par l'édition 2017 du [Rapport de suivi de l'éducation et de la formation de la Commission européenne](#), indiquant que le montant de l'investissement dans l'éducation par rapport au Produit intérieur brut (PIB) s'élevait à 4,9 % en 2015

et que ce dernier n'a pas évolué au cours de ces dernières années. Les chiffres⁶ du dernier rapport de l'OCDE [Regards sur l'éducation](#) (2018) nous apprennent également que bon nombre de pays européens enregistrent depuis 2007 une diminution de leurs budgets pour l'éducation, exprimés en pourcentage de leurs dépenses publiques. Plus récemment, le rapport [Boosting Investment in Social Infrastructure](#) (stimuler l'investissement dans les infrastructures sociales), publié par le groupe de travail de haut niveau mis en place par l'[Association européenne des investisseurs européens à long terme](#) (ELTI), soutenue par la Commission européenne, a également relevé une stagnation moyenne de l'investissement dans les infrastructures éducatives publiques en Europe entre 2010 et 2015. Ce rapport met en avant que *le manque d'investissement dans ce domaine a renforcé les inégalités en termes de résultats scolaires, étant donné que les régions les plus pauvres ne bénéficient pas des mêmes services d'éducation de qualité que les pays riches. Il relève également une accentuation des inégalités géographiques.*

Engluées dans le discours de l'austérité et les objectifs fixés pour la dette et le déficit budgétaire, les institutions financières européennes continuent à déclarer qu'il n'est pas possible d'augmenter les investissements publics. Malgré le recours au processus du **Semestre européen** pour encourager certains pays (notamment ceux disposant d'une capacité financière) à augmenter l'investissement public, la pression permanente exercée sur les budgets de l'éducation n'a amené que des résultats limités dans ce domaine, ou même **exposé l'éducation à la privatisation**. Les pays européens risquant de contrevenir aux règles du PSC ont été largement encouragés à créer des incitants pour attirer les investisseurs privés. A travers l'Europe, cette situation se manifeste sous diverses formes, notamment l'externalisation des services d'éducation, la prise en charge de plus en plus fréquente des frais de scolarité par les familles et l'application de pratiques managériales au sein de la gouvernance des établissements scolaires (ex. le basculement vers un système de rémunération individualisé basé sur la performance du personnel). Certains pays vont même jusqu'à privatiser l'éducation, intégralement ou en partie, mettant ainsi en péril ou rompant le lien qui unit l'éducation et la démocratie.

Malgré les différences significatives observées entre les modèles de privatisation d'un pays et d'un secteur à l'autre, l'étude du CSEE (2017) précitée a identifié plusieurs tendances clés au sein de l'enseignement obligatoire et non obligatoire. L'enseignement supérieur et la recherche sont les secteurs où la présence du secteur privé est la plus développée, alliant la participation très importante des acteurs privés à la tendance croissante à s'aligner sur des impératifs commerciaux. Les chiffres ci-dessous indiquent le niveau de commercialisation du secteur, selon le point de vue des syndicats membres du CSEE ayant répondu à l'enquête.



Source: H. Stevenson, L. Hagger-Vaughan, A. Milner, E. Winchip, Education and Training Policy in the European Semester. Public Investment, Public Policy, Social Dialogue and Privatisation Patterns across Europe, ETUCE 2017, p.36

5 Stevenson, H., Hagger-Vaughan, L., Milner, A. and Winchip, E., (2017), 'Education and Training Policy in the European Semester - Public Investment, Public Policy, Social Dialogue and Privatisation Patterns across Europe', ETUCE-CSEE

6 OECD (2018), Public spending on education (indicator). doi: 10.1787/f99b45d0-en (Accessed on 19 March 2018).

Bien que les preuves démontrent l'importance du coût à long terme des **partenariats public-privé (PPP)** et la répartition inégale des risques qu'ils engendrent, les politiques européennes s'intéressent désormais aux moyens par lesquels le secteur privé pourrait catalyser des ressources pour la croissance inclusive, combler le sous-investissement dans le capital humain et aider les pays à apporter des réponses constructives aux défis sociétaux actuels et futurs. Comme le suggèrent le **Fonds européen pour les investissements stratégiques**, considéré par la Commission européenne comme son principal outil pour stimuler les investissements, y compris dans le secteur de l'éducation, et les projets visant la confection d'un nouveau **budget de l'UE** post-2020, le déficit en termes d'investissement en Europe pourrait être largement comblé au travers de la création d'un espace financier et législatif permettant de renforcer la coopération et les partenariats entre le secteur public et privé.

Toujours dans la perspective post-2020, l'avenir de l'Europe repose sur sa capacité à jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du **Programme pour le développement durable 2030** et les **Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD)** dans l'ensemble des pays européens. Une décennie de crise économique a révélé le besoin urgent pour l'Europe de s'attaquer à la question de la durabilité, de ne laisser personne pour compte et de ne pas compromettre les générations futures lorsqu'elle répond aux besoins éventuels du présent. La mise en œuvre des ODD dépend largement du financement suffisant et prévisible de l'éducation et du souci de dépenser la moindre ressource publique de façon durable, en répondant aux besoins des groupes les plus défavorisés. D'ici 2030, il sera nécessaire d'intensifier les efforts pour inciter les pays européens à marquer leur engagement à accroître les investissements publics dans l'éducation, au lieu de transformer les ressources des services publics en incitants et subventions pour le secteur privé.

A cette fin, il est également nécessaire de s'atteler davantage à **recadrer le discours et le débat entourant l'éducation publique de qualité**, dans un contexte où les services privés sont jugés plus efficaces et efficients. En parallèle, les syndicats de l'enseignement ont ici pour mission essentielle de demander aux gouvernements d'intensifier leurs efforts pour augmenter leur base de revenu, afin de pouvoir injecter des fonds publics dans l'éducation. Ceci implique notamment de mettre en place un **système de taxation** plus efficace et exempt de failles ne profitant qu'à certains, de prévoir une série de mesures pour réduire la fraude fiscale et combattre l'évasion fiscale des entreprises, d'instaurer un système d'imposition progressive pour les transactions financières, les richesses et les biens fonciers, et de mettre en œuvre l'Assiette commune consolidée pour l'impôt des sociétés afin de limiter le dumping fiscal et la spéculation financière en Europe.

QUESTIONS DE DÉBAT:

- *Comment les syndicats de l'enseignement doivent-ils s'organiser pour répondre aux problèmes ayant une incidence directe sur les budgets de l'éducation, les politiques nationales pour l'éducation, le travail des enseignant(e)s et leurs intérêts professionnels ?*
- *Comment identifier et dénoncer le phénomène de la privatisation et de la commercialisation cachées en Europe ?*
- *Comment les syndicats de l'enseignement peuvent-ils soutenir les enseignant(e)s, subissant de plus en plus les effets néfastes des pressions exercées par la privatisation et la commercialisation sur leurs conditions de travail et leurs prérogatives professionnelles ?*

3. L'AVENIR DES POLITIQUES EUROPÉENNES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

LA PROBLÉMATIQUE

Les responsables politiques européen(ne)s préparent actuellement leur stratégie pour l'avenir de l'éducation et de la formation dans le sillage des **Objectifs de développement durable**⁷ des Nations Unies. Les Nations Unies ont défini des objectifs explicites pour garantir d'ici 2030 une éducation de haute qualité, inclusive, respectant l'égalité des genres et à laquelle l'accès serait universel. L'ODD 4 relatif à l'éducation consiste essentiellement à améliorer la qualité dans chaque secteur de l'éducation, à y **garantir un accès égalitaire et à éliminer les disparités fondées sur le genre**. Il y est principalement question de « promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une **culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale** et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable ». Il se concentre également sur l'élargissement des technologies de la communication et des programmes technologiques, scientifiques et d'ingénierie au sein de l'éducation. Ces objectifs devront être réalisés au travers de la **coopération internationale pour la formation des enseignant(e)s**.

Parallèlement à ces objectifs, les responsables politiques de l'UE et des pays du voisinage européen ont commencé à préparer leurs stratégies pour les futures politiques européennes en matière d'éducation et de formation. Par exemple, la Commission européenne a publié un document politique⁸ annonçant la création de l'**Espace européen de l'éducation**.

La stratégie future de l'Union européenne pour l'éducation aura également un impact majeur sur les pays non membres de l'UE dans la région.

Ceci suggère la création d'ici 2025 d'un Espace européen de l'éducation « reposant sur la confiance, la reconnaissance mutuelle, la coopération et l'échange de bonnes pratiques, la mobilité et la croissance », via les initiatives suivantes :

- **Faire de la mobilité à des fins d'apprentissage une réalité pour tou(te)s**, par exemple en doublant le nombre d'étudiant(e)s et d'enseignant(e)s participant aux programmes de **mobilité internationale** via le programme Erasmus+. Il est prévu d'assurer la mobilité de 500 000 **élèves**, la mobilité à long terme de stagiaires et d'apprenti(e)s à hauteur de 500 000 participant(e)s, en ce compris 45 000 stagiaires et **apprenti(e)s** à long terme. Le CSEE a revendiqué un accès inclusif à la mobilité dans le cadre du programme Erasmus+, dans la mesure où, en général, les bourses/subventions accordées aux étudiant(e)s ne couvrent pas l'intégralité de leurs frais. Les syndicats demandent que le statut des apprenti(e)s soit garanti : mobilité à long terme, formation, contrat de travail et rémunération équitable.

⁷ <https://www.un.org/sustainabledevelopment/education/>

⁸ Renforcer l'identité européenne par l'éducation et la culture - Contribution de la Commission européenne à la réunion des dirigeants du 17 novembre 2017 à Göteborg

- **Supprimer les obstacles à la reconnaissance des qualifications**, en garantissant davantage de transparence et une meilleure **reconnaissance des études** en Europe et en établissant le « processus de la Sorbonne » pour la reconnaissance mutuelle des diplômes de l'enseignement supérieur et de fin d'études/périodes d'études à l'étranger. Le CSEE a revendiqué une éducation de haute qualité identique partout en Europe, afin d'instaurer la confiance entre les systèmes d'éducation nationaux et assurer la reconnaissance mutuelle des qualifications et des études.
- **Moderniser le développement des programmes d'études** en valorisant davantage les compétences (Cadre des compétences clés⁹), et en garantissant **l'égalité au sein de l'éducation**. Les enseignant(e)s jouent un rôle essentiel lorsqu'il s'agit d'intégrer les compétences clés à l'enseignement et doivent avoir la possibilité d'accéder à des programmes de développement professionnel continu de haut niveau et gratuits.
- Stimuler **l'apprentissage des langues** en faisant en sorte que tou(te)s les jeunes Européen(ne)s achèvent l'enseignement secondaire en ayant une bonne connaissance de deux langues différentes de leur(s) langue(s) maternelle(s). Le CSEE revendique un apprentissage des langues de haute qualité pour les enseignant(e)s et les étudiant(e)s, accompagné des meilleurs outils pédagogiques.
- **Créer des universités européennes d'envergure mondiale en établissant des réseaux d'universités européennes** permettant de garantir la mobilité et un plus grand nombre de diplômes communs entre les établissements, en s'appuyant sur un programme d'études commun et des offres identiques proposées aux étudiant(e)s. Le CSEE craint que ces réseaux soient développés en fonction de l'« image » des universités et engendrent des inégalités entre elles, les étudiant(e)s, les enseignant(e)s et les chercheurs/euses.
- **Améliorer l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie**, en améliorant par exemple **l'éducation de la petite enfance (EPE)** - puisque « l'accès à cette éducation de qualité à des conditions abordables n'est pas toujours possible » - et en réduisant la proportion d'**élèves peu performant(e)s et l'abandon scolaire précoce**. Le CSEE a insisté sur le fait que garantir une EPE de haut niveau et réduire le nombre d'élèves peu performant(e)s était une question plus large, englobant la résolution des problèmes socio-économiques, le soutien aux familles et la gratuité d'une EPE de haute qualité.
- Pour ce qui est de **stimuler l'innovation dans l'éducation à l'ère du numérique**¹⁰, le CSEE considère que les TIC, et leur potentiel, sont des outils comme les autres, pouvant servir à améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage, à renforcer l'inclusion et à élargir l'accès à l'éducation. Chaque enseignant(e) et apprenant(e) devrait pouvoir bénéficier d'internet, des technologies de la communication et des dernières évolutions dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage. Raison pour laquelle il est essentiel d'offrir aux enseignant(e)s une formation leur permettant d'utiliser les TIC à des fins pédagogiques. La Commission européenne, au travers de toute une série d'actions décrites dans le [Plan d'action 2020 de l'UE en matière d'éducation numérique](#), vise parmi d'autres objectifs à faciliter l'introduction du codage dans au moins 50% des écoles européennes d'ici 2025¹¹. Afin d'y parvenir, les enseignant(e)s, le personnel de l'éducation et les écoles doivent avoir accès à la formation, au soutien technique et au financement public.
- **Soutenir davantage les enseignant(e)s** en leur offrant « une excellente formation et des perspectives intéressantes en termes de développement professionnel et de rémunération », en

9 <https://ec.europa.eu/education/sites/education/files/recommendation-key-competences-lifelong-learning.pdf>

10 Communication de la Commission européenne « Plan d'action en matière d'éducation numérique »

11 <https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/news/all-schools-europe-are-encouraged-take-part-eu-code-week-6-21-october>

vue d'attirer davantage de jeunes enseignant(e)s dans la profession. Le CSEE a revendiqué de meilleures conditions de travail et des salaires décentes pour les enseignant(e)s, afin d'améliorer leur recrutement et leur rétention.

- **Renforcer le sens des valeurs démocratiques ainsi que l'identité et la culture européennes**, demeure une priorité¹². Le CSEE affirme que soutenir et autonomiser les enseignant(e)s est l'une des meilleures solutions pour instaurer des environnements d'apprentissage inclusifs et appréhender le multiculturalisme, la diversité et la controverse.

Par ailleurs, la Commission européenne suggère que les Etats de l'UE devraient investir au **minimum 5 % de leur PIB dans l'éducation**. Seuls 9 pays sur 27 n'ont pas encore atteint cet objectif, la moyenne des 22 s'élevant à 4,9 %. **Les pays de l'OCDE** investissent en moyenne 5,2 % de leur PIB dans l'éducation, de l'enseignement primaire à l'enseignement tertiaire : moins de 3 % en République tchèque, en Hongrie, au Luxembourg, en Fédération de Russie et en République slovaque, plus de 6 % au Danemark, en Islande, au Royaume-Uni et en Norvège. Ces chiffres reflètent aussi les fortes variations dans les dépenses privées observées entre les pays. Alors qu'au Royaume-Uni les dépenses consacrées à l'éducation privée représentent une proportion importante du PIB, elles stagnent sous la barre des 0,2 % en Autriche, en Belgique, au Danemark, en Finlande, au Luxembourg, en Norvège et en Suède.

Le CSEE¹³ a réagi à cette initiative politique, en soulignant les besoins futurs de l'éducation, comme l'investissement durable et le dialogue social efficace avec les syndicats de l'enseignement pour garantir une éducation inclusive pour tou(te)s, et en insistant sur l'importance de placer les enseignant(e)s au cœur des stratégies pour l'éducation, de manière à ce que les gouvernements et la société au sens large valorisent la profession.

A l'échelon européen, une nouvelle tendance voit le jour, mettant en lumière les **compétences sociales et civiques**. La Déclaration des ministres européen(ne)s de l'éducation Promouvoir l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination (2015) souligne la nécessité d'une formation pour enseigner **les valeurs démocratiques, la citoyenneté, la pensée critique, la tolérance et la non-discrimination, notamment dans le cadre de la lutte contre le radicalisme et le fondamentalisme**, ainsi que la promotion de la liberté d'expression, de la démocratie, du respect de l'Etat de droit, des droits humains et la solidarité. Dans un tel contexte, le rôle de l'éducation et celui, en particulier, des enseignant(e)s, des équipes de direction et du personnel de l'éducation se révèlent cruciaux.

Au mois de janvier 2017, la Commission européenne a tenu son premier **Sommet européen sur l'éducation** intitulé « Jeter les bases de l'Espace européen de l'éducation : pour une éducation innovante, inclusive et fondée sur des valeurs », au cours duquel les ministres de l'Education des Etats membres de l'UE ont exposé la façon dont ils envisagent de façonner **l'avenir de l'éducation**. Les participant(e)s ont discuté des moyens d'aborder plus efficacement la question de l'**égalité** dans les systèmes d'éducation, de la façon dont l'éducation peut contribuer à transmettre des **valeurs communes**, des compétences qui seront nécessaires au cours des décennies à venir et de la création future d'un **Espace européen de l'éducation**.

Le thème du sommet était surprenant vu que le discours politique national et européen de ces dernières années s'est essentiellement intéressé à la façon dont l'éducation pourrait mieux servir les exigences du

¹² Recommandation du Conseil concernant la promotion des valeurs communes, l'éducation inclusive la dimension européenne de l'enseignement

¹³ Déclaration du CSEE sur l'éducation dans la stratégie post-2020 <https://www.csee-etuce.org/en/documents/statements/2517-etuce-position-on-education-in-the-post-2020-eu-strategy-march-2018>

marché du travail. Après l'éclatement de la crise économique et politique (2008), certain(e)s dirigeant(e)s politiques ont rendu l'éducation responsable des hauts taux de chômage parmi les jeunes, relayant les revendications des entreprises selon lesquelles l'éducation devrait préparer les étudiant(e)s à intégrer un marché du travail en constante mutation. En 2015, 40 % des employeurs européens¹⁴ se plaignaient de ne pas trouver de personnel possédant les « **qualifications adéquates** ». Cette **inadéquation des compétences** entre l'enseignement et le marché du travail a eu une incidence significative sur la définition des politiques éducatives, même si la recherche¹⁵ a démontré que l'éducation n'a pas à être pointée du doigt et que, si les entreprises souhaitent trouver les candidat(e)s adéquat(e)s, celles-ci doivent offrir des postes assortis de salaires appropriés et de conditions de travail décentes, basées sur un recrutement équitable.

Les ministres de l'Éducation participant au sommet ont reconnu que l'avenir de l'éducation doit s'articuler autour de l'enseignement de la **pensée critique** et de la **citoyenneté dans son sens le plus large**. L'accent doit être mis, selon les ministres, sur les **valeurs européennes** et les moyens de les enseigner dans les écoles. Nombre d'entre eux/elles expliquent que l'enseignement des **disciplines scientifiques et non scientifiques** doit se faire en parallèle et que l'Europe devrait accorder une importance plus grande à la **mobilité des étudiant(e)s**, **l'enseignement des compétences linguistiques et l'apprentissage tout au long de la vie**. Ils/Elles soulignent aussi que l'éducation doit être envisagée dans une **perspective holistique**.

QUESTIONS DE DÉBAT:

- *Comment soutenir les enseignant(e)s face au glissement dans le discours politique ?*
- *Comment garantir que les réformes des politiques éducatives seront décidées avec la participation des syndicats de l'enseignement et dans le cadre du dialogue social ?*
- *Quel type de soutien les enseignant(e)s nécessitent-ils/elles pour enseigner la pensée critique et aider leurs élèves à devenir des citoyen(ne)s à part entière ?*

¹⁴ Eurofund: *Troisième enquête sur les entreprises en Europe*, 2015.

¹⁵ CEDEFOP: *Matching Skills and Jobs in Europe*, 2015.

4. LA PROFESSION ENSEIGNANTE EN 2030

LA PROBLÉMATIQUE

Les enseignant(e)s sont confronté(e)s à divers défis en lien avec l'enseignement, sa performance et l'autonomie professionnelle. Ils/Elles doivent également répondre à un nombre croissant de **revendications sociétales**. Ceci implique d'apporter des changements systémiques à la profession enseignante, mais aussi d'accorder une importance plus grande à la formation initiale et continue des effectifs.

Enseigner convenablement une matière n'est plus la seule compétence attendue des enseignant(e)s. Selon les responsables politiques, ces dernier(e)s doivent être capables d'enseigner dans un **environnement multiculturel** et de créer des **environnements scolaires éco-responsables**, où la **diversité culturelle, les valeurs démocratiques et les droits humains** sont inscrits au programme scolaire. Par ailleurs, les enseignant(e)s devraient enseigner d'autres **compétences clés**, posséder des **aptitudes linguistiques** et **participer à la mobilité internationale**. Ils/Elles devraient **travailler en équipe** avec leurs collègues, créer des partenariats entre les écoles et les communautés locales (ex. bibliothèques, musées, maisons de retraite, entreprises) et veiller à mettre constamment à niveau leurs compétences et leurs connaissances via le **développement professionnel continu** pour leurs matières et dans le domaine pédagogique.

Enseigner pour « **la vie et l'emploi** » fait également partie des nouvelles exigences, étant considéré comme un glissement vers l'apprentissage pratique basé sur le projet, l'expérience dans la vie réelle et l'expérience professionnelle. Par exemple, améliorer la **qualité et l'équité des stages d'apprentissage** pour les élèves de l'enseignement secondaire et de l'enseignement tertiaire professionnel est une revendication commune des syndicats¹⁶.

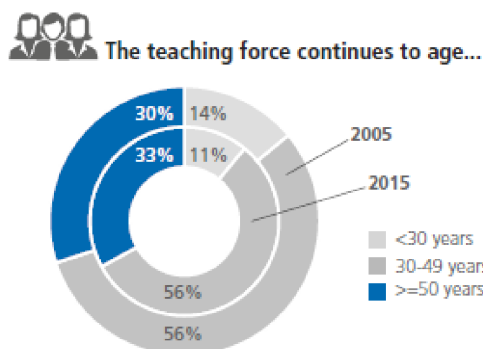
Ajoutons que les **réseaux sociaux** ont un énorme impact sur les jeunes, la « Génération Z » (jeunes dont la naissance se situe entre le milieu des années 1990 et le milieu des années 2000) ainsi qu'une grande influence sur l'enseignement, mais que la formation des enseignant(e)s n'a pas été complètement adaptée aux évolutions technologiques, créant ainsi un fossé générationnel entre parents, enseignant(e)s et étudiant(e)s d'aujourd'hui. La **formation aux médias** est essentielle dans le cadre du développement professionnel des enseignant(e)s. A cet égard, la protection des données et le droit d'accès aux informations sont des éléments cruciaux. Alors que les responsables politiques encouragent la numérisation au sein des écoles, plusieurs pays interdisent aux étudiant(e)s l'accès aux réseaux wifi, ainsi que l'usage des smartphones et des réseaux sociaux dans les écoles.

Ces attentes élevées auxquelles doivent répondre les enseignant(e)s ne leur apportent pas nécessairement plus de reconnaissance. En effet, le statut de la profession enseignante demeure peu valorisé dans bon nombre de pays, notamment en raison de la **mauvaise qualité des conditions de travail et des bas salaires**, dissuadant les jeunes professionnel(le)s de se porter candidat(e)s au recrutement.

¹⁶ CES : Un cadre de qualité européen pour les apprentissages, 2016 https://www.etuc.org/sites/default/files/publication/files/fr_cadre_de_qualite_europeen_pour_les_apprentissages.pdf
Commission européenne : Proposition de Recommandation du Conseil relative à un cadre européen pour un apprentissage efficace et de qualité, 2017 <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=COM%3A2017%3A563%3AFIN>

Afin de pouvoir répondre aux attentes croissantes, la profession enseignante nécessite un soutien urgent.

Les pays de l'OCDE (2015)¹⁷ sont face à un vieillissement des effectifs au sein de la profession enseignante. Les jeunes enseignant(e)s (moins de 30 ans) forment en moyenne 12 % du personnel de l'enseignement primaire, 10 % de l'enseignement secondaire inférieur et 7 % de l'enseignement secondaire supérieur dans les pays de l'OCDE.



Dans ces mêmes pays, en 2015, 32 % des enseignant(e)s de l'enseignement primaire, 36 % des enseignant(e)s de l'enseignement secondaire inférieur et 40 % des enseignant(e)s de l'enseignement secondaire supérieur étaient âgé(e)s de 50 ans au moins.

La profession est également caractérisée par une disparité majeure entre les hommes et les femmes, ces dernières comptant pour 70 % des effectifs dans les pays de l'OCDE.

Proportion de femmes enseignantes dans les pays de l'OCDE (2015) :

- enseignement préprimaire : 97 %
- enseignement primaire : 83 %
- enseignement secondaire (cycle inférieur) : 69 %
- enseignement secondaire (cycle supérieur) : 59 %
- enseignement tertiaire : 43 %

Dans un même temps, les chiffres de l'OCDE indiquent que le salaire des enseignant(e)s reste **peu élevé par rapport à celui perçu par d'autres employé(e)s à temps plein possédant une formation de même niveau**. Ce salaire représente en effet **78 à 94 % de celui des employé(e)s à temps plein porteurs/euses d'un titre de l'enseignement tertiaire**. Il dépend aussi de la richesse relative du pays. La **récession économique** en 2008 a eu un impact direct sur le salaire des enseignant(e)s - lequel a été soit gelé, soit réduit dans certains pays.

Compte tenu du rôle important que joue la profession enseignante au sein de la société, il convient de reconnaître que le principe d'offrir des **salaires décents** constitue un incitant majeur pour attirer de

¹⁷ OCDE : Regards sur l'éducation 2017 <http://www.oecd.org/edu/Regards-sur-l-education-19991487.pdf>

nouvelles recrues, garantir leur satisfaction et les motiver à poursuivre leur carrière dans l'enseignement.

Le [rapport d'Eurydice sur les salaires et les allocations des enseignants et chefs d'établissement](#) (2015) révèle une **augmentation du salaire** des enseignant(e)s par rapport aux deux années précédentes suite à plusieurs réformes (notamment en Croatie, en Slovaquie et en Islande) ainsi qu'une adaptation au coût de la vie. Toutefois, durant les années de crise, après une hausse des salaires, ceux-ci ont connu une baisse dans bon nombre de pays. En dépit de la moyenne des données, six pays (Grèce, Italie, Chypre, Lituanie, Slovénie et Liechtenstein) ont maintenu le **gel des salaires**, tandis que la Serbie enregistre une baisse des salaires de plus de 1 %.

Selon EURYDICE¹⁸, entre 2005 et 2015, le salaire légal des enseignant(e)s a enregistré une baisse en termes réels dans un tiers des Etats membres de l'UE, chutant de 10 % au moins dans l'enseignement primaire et secondaire inférieur en République tchèque, en Grèce et en Turquie (OCDE¹⁹). Toujours selon EURYDICE, le montant des rémunérations a augmenté de 5 % en Roumanie et en Serbie et de 4 % en ARYM, mais après une longue période de gel des salaires.

Le nombre d'heures d'enseignement et de travail des enseignant(e)s affiche de grandes différences en Europe.

Nombre d'**heures d'enseignement** dans le cycle inférieur de l'enseignement secondaire (pays de l'OCDE, 2015²⁰) :

- 500 heures/an : Russie, Turquie, Pologne
- 600 heures/an : Hongrie, Lituanie, République tchèque, Estonie, Slovénie
- 650-700 heures/an : Slovaquie, Lettonie
- 1000-1050 heures/an : Ecosse, Suisse

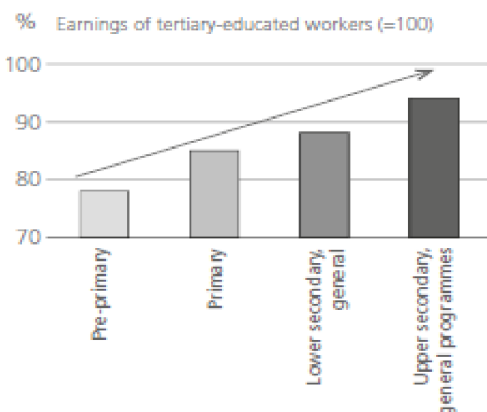
Il est évident que les « **heures d'enseignement** » ne correspondent pas aux « **heures de travail** » effectives. Par exemple, **selon l'OCDE, le pourcentage de temps consacré à l'enseignement est le suivant** :

- Lituanie : 60 %
- Estonie, Slovaquie, Lettonie : 40 %
- République tchèque, Hongrie : 35 %
- Turquie: 30%



Teacher salaries are not competitive

Teachers' salaries relative to other tertiary-educated workers (2015)



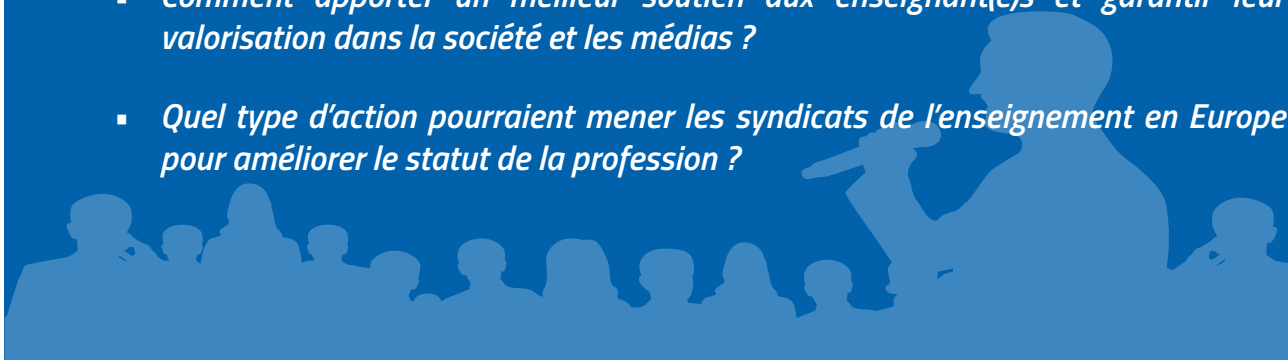
18 EURYDICE : Les salaires et les allocations des enseignants et chefs d'établissement en Europe 2015/16 : <https://publications.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/46e394e1-b536-11e6-9e3c-01aa75ed71a1/language-fr>

19 OCDE : Regards sur l'éducation 2017 <http://www.oecd.org/edu/Regards-sur-l'education-19991487.pdf>

20 OCDE : Regards sur l'éducation 2017 <http://www.oecd.org/edu/Regards-sur-l'education-19991487.pdf>

QUESTIONS DE DÉBAT:

- *Comment apporter un meilleur soutien aux enseignant(e)s et garantir leur valorisation dans la société et les médias ?*
- *Quel type d'action pourraient mener les syndicats de l'enseignement en Europe pour améliorer le statut de la profession ?*



PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES, L'INCLUSION SOCIALE ET LA CITOYENNETÉ DÉMOCRATIQUE

5. L'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR TOUTES ET TOUS

L'égalité des chances pour tou(te)s repose sur le principe de l'inclusion. Permettre à tout le monde d'accéder à une éducation de qualité quels que soient le contexte socio-économique ou d'autres facteurs potentiellement discriminatoires est un principe de base de l'éducation en tant que bien public et un levier incontournable pour la croissance durable et l'innovation à l'avenir. Il est crucial de pouvoir répondre aux besoins d'apprentissage personnels et de promouvoir les opportunités d'apprentissage individuel pour tou(te)s les étudiant(e)s, ceci étant considéré comme l'épine dorsale de l'apprentissage tout au long de la vie et de la citoyenneté active. Ce soutien permettra aux étudiant(e)s d'acquérir les compétences nécessaires à leur intégration future au marché du travail. Plusieurs formes de discrimination, parfois entrecroisées et multifacettes, sont présentes au sein de l'éducation. Les plus fréquentes, mentionnées dans ce document, concernent entre autres l'égalité des genres, les droits des LGBTI, les droits des minorités ethniques et culturelles, ainsi que l'enseignement adapté. Seule une société accordant du crédit à l'égalité des chances, aux droits humains et aux valeurs universelles pourra prospérer à long terme et relever les défis futurs, en apportant à ses citoyen(e)s des réponses satisfaisantes tournées vers l'avenir.

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES GENRES

L'éducation a une incidence majeure sur les relations entre hommes et femmes sur le marché du travail et au sein de la société. Dès le plus jeune âge, la perception du genre est reproduite à l'école et transformée au travers des programmes scolaires, du matériel pédagogique et des interactions entre les filles et les garçons et entre le personnel enseignant masculin et féminin. L'éducation est un droit humain fondamental censé permettre à tou(te)s les étudiant(e)s de réaliser pleinement leur potentiel et les préparer à devenir des citoyen(ne)s tolérant(e)s et soucieux/euses de la question du genre. Arriver à ce que les filles et les garçons choisissent leur filière d'études et leur profession selon leurs propres intérêts - et non sous la pression de stéréotypes sexistes - permettrait de renforcer considérablement la capacité de production potentielle et la compétitivité de l'économie européenne, de même que garantir l'égalité des genres dans le secteur de la recherche favoriserait l'innovation et la réussite futures.

L'égalité des genres est l'un des Objectifs de développement durable majeurs des Nations Unies, autant qu'une valeur fondamentale et un objectif de l'Europe. Mais dans la réalité, le combat pour l'égalité des genres est loin d'être gagné. A travers le monde « *Réaliser l'égalité des sexes [...] demandera de plus grands efforts, dont la mise en place de cadres légaux dans le but de lutter contre une discrimination profondément enracinée résultant d'attitudes patriarcales et de normes sociales associées* ». **L'Europe, elle aussi, ne progresse que trop lentement**²¹ en faveur de l'égalité des genres - les inégalités et les disparités entre les hommes et les femmes étant prédominantes dans la majorité des aspects de la vie quotidienne. Le milieu professionnel est un domaine fortement marqué par la « ségrégation » et les inégalités entre les sexes, les stéréotypes sexistes limitant les opportunités dans la vie des filles et des garçons et la « ségrégation » horizontale et verticale dressant des obstacles au développement professionnel des femmes enseignantes.

LA PROBLÉMATIQUE

Malgré le fait que les femmes soient souvent plus performantes que les hommes dans leur parcours scolaire et qu'elles représentent la majorité des étudiant(e)s de l'enseignement supérieur²², la « ségrégation » fondée sur le genre dans certains domaines d'étude demeure un problème important au sein des systèmes d'éducation actuels, en particulier dans l'enseignement et la formation professionnels. Cette « ségrégation » dans les filières d'études amène son lot de difficultés lors de la transition entre l'école et le monde du travail et est à l'origine de l'écart salarial observé entre les hommes et les femmes, puisque les fonctions majoritairement occupées par les hommes sont celles offrant les rémunérations les plus avantageuses et connaissant le développement le plus rapide (TIC et STEM - sciences, technologie, ingénierie et mathématiques)²³.

La « ségrégation » horizontale et verticale fondée sur le genre au sein de la profession enseignante porte également atteinte à l'égalité des sexes, qu'il s'agisse de l'éducation ou du marché du travail. Tout comme d'autres professions du secteur public, l'éducation est majoritairement représentée par des femmes (71 %²⁴), raison pour laquelle la question de l'égalité des genres doit faire l'objet d'une attention toute particulière. La profession enseignante offre plus d'opportunités en termes de flexibilité du temps

21 Report of the Secretary-General, "Progress towards the Sustainable Development Goals", E/2017/66

22 European Institute of Gender Equality (EIGE) Gender Equality Index 2017: Europe has the average score of 66.2 out of 100, which is only a 4.2-point increase since 2005, <http://eige.europa.eu/gender-equality-index>

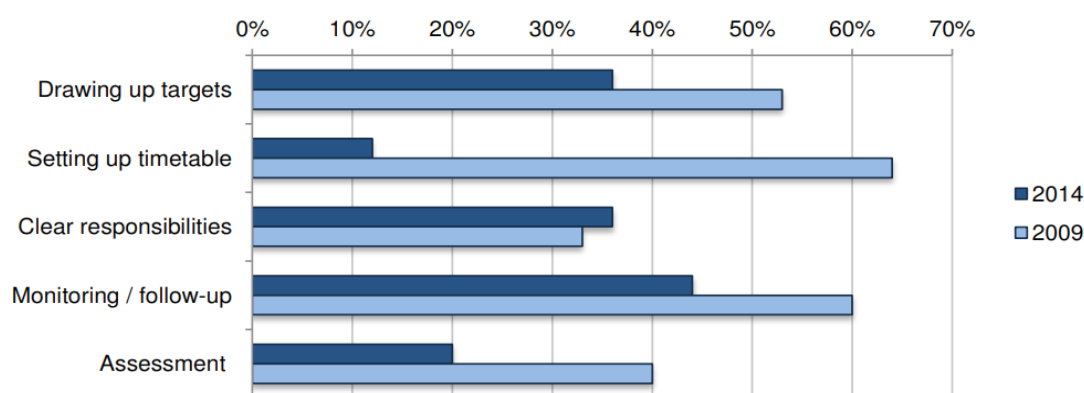
23 EIGE notes that the gender gap in education and training in STEM fields (around 19% of girls) is more or less the same size as the gender gap in public service, education and healthcare fields (around 19% of boys). However, the gender gap in employment in these fields is significantly bigger for women: only 14% of women in STEM sectors and 27% of men in public service, education, and healthcare (<https://goo.gl/wcYvc5>).

24 Eurostat, 2018, <http://ec.europa.eu/eurostat/web/products-eurostat-news/-/EDN-20180307-1?inheritRedirect=true&redirect=%2Feurostat%2F>

de travail que les autres professions du secteur public et apparaît donc plus attrayante aux yeux des femmes qui, plus souvent que les hommes, prennent en charge et les enfants et les personnes âgées. Toutefois, cette flexibilité se traduit par une réduction de leurs horaires de travail et une compétitivité moindre sur le plan économique et professionnel en comparaison de leurs homologues masculins. Les femmes sont majoritairement représentées dans l'enseignement primaire et l'éducation de la petite enfance, secteurs souvent associés à la prestation de soins et habituellement moins bien rémunérés par rapport aux emplois dans d'autres secteurs de l'éducation. Les hommes, eux, occupent plus souvent des postes plus élevés et mieux rémunérés (ex. enseignement tertiaire), ainsi que des fonctions à responsabilités ayant une plus grande influence sur la prise de décision et l'élaboration des politiques.²⁵

Outre les inégalités et les disparités entre les sexes que nous connaissons déjà, de nouveaux défis en termes de genre voient le jour, suite à la **transformation de nos sociétés induites par les ajustements socio-économiques résultant de la crise économique, de l'avènement des nouvelles technologies, de la migration et des différents modèles familiaux**. Même si l'équité salariale entre les hommes et les femmes existe dans le secteur de l'éducation en Europe, le manque de valorisation de la profession enseignante, les conditions de travail difficiles et la répartition inégale des responsabilités familiales entre les hommes et les femmes ont un impact particulièrement négatif sur l'égalité des genres. La précarité et l'absence de sécurité d'emploi contribuent, en outre, à accentuer fortement les inégalités entre les sexes au sein de l'ensemble de la société.

Si l'on souhaite que l'éducation de demain puisse répondre aux besoins des garçons et des filles sur un pied d'égalité et que la société future soit libérée des stéréotypes sexistes et de la « ségrégation » fondée sur le genre au sein du marché du travail, les syndicats de l'enseignement doivent veiller à renforcer l'égalité des genres non seulement dans les systèmes d'éducation et la profession enseignante, mais aussi au sein de leurs propres structures syndicales. Les résultats du projet du CSEE « *Promouvoir l'égalité des genres au sein des syndicats de l'enseignement et de la profession enseignante II : mise en œuvre et renforcement de l'action syndicale en faveur de l'égalité des genres en période d'austérité*²⁶ » ont démontré que **les femmes sont également sous-représentées dans les structures décisionnelles et aux postes à responsabilités des syndicats de l'enseignement**, par rapport au nombre qu'elles représentent parmi les membres. Il a, en outre, été révélé que moins de 40 % des syndicats s'intéressent aux effets de la crise économique sur la dimension du genre et abordent la question de l'égalité des sexes dans le dialogue social.



ETUCE Report *Gender Equality in Education Trade Unions in Times of Austerity*, 2014: Mechanisms for implementing policy on gender equality in the union, 2009-2014.

25 Données clés d'Eurydice pour l'éducation en Europe, 2012. Selon l'EIGE, à quelques exceptions près, comme en Finlande où l'on avoisine la parité entre les hommes et les femmes, la proportion de femmes enseignantes dans les écoles primaires dépasse généralement les 75 %. (<http://eige.europa.eu/gender-mainstreaming/policy-areas/education>).

26 ETUCE Report of a survey among national education trade unions 'Gender Equality in Education Trade Unions in Times of Austerity', 2014, https://www.csee-etu.org/images/attachments/Gender_equality_Survey_report_EN_only.pdf.

Les syndicats de l'enseignement jouent un rôle crucial dans la lutte contre les stéréotypes fondés sur le genre au sein du secteur de l'éducation, la promotion de la parité entre les femmes et les hommes aux postes décisionnels et la revalorisation du statut de la profession enseignante. Il est crucial de passer à l'action et de mettre en œuvre des mesures ayant le pouvoir d'améliorer la situation actuelle.

QUESTIONS DE DÉBAT:

- *Quels sont les moyens d'attirer à la fois les hommes et les femmes au sein de la profession enseignante ?*
- *Quelles sont les actions nécessaires pour combattre la « ségrégation » fondée sur le genre dans les études et les carrières professionnelles ?*
- *Comment les syndicats de l'enseignement peuvent-ils renforcer la représentation et la participation des femmes aux postes décisionnels dans le secteur de l'éducation et leurs propres structures syndicales ?*
- *Comment les syndicats de l'enseignement peuvent-ils améliorer les politiques régissant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ?*

PROMOUVOIR L'INCLUSION SOCIALE

La [définition de l'UNESCO](#) adoptée par l'Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive reconnaît que « l'éducation pour l'inclusion est un processus à long terme qui vise à offrir une éducation de qualité pour tous, en respectant la diversité et les différents besoins et capacités, les caractéristiques et les attentes des élèves et des communautés en matière d'apprentissage, et en éliminant toute forme de discrimination ». En effet, les trois principes majeurs régissant les systèmes d'éducation inclusive sont généralement les suivants : a) les services et le soutien éducatifs doivent être assurés au sein de la communauté et non dans des structures ségréguées ; b) les services et le soutien doivent être centrés sur l'individu, afin de permettre aux personnes défavorisées ou rencontrant des difficultés de participer davantage au processus décisionnel concernant le soutien dont elles ont besoin ; et c) le soutien doit tenir compte des relations humaines permanentes et être assuré tout au long de la vie, et non au travers d'une offre ponctuelle de matériel et de ressources économiques supplémentaires.

LA PROBLÉMATIQUE

En parallèle, une [recherche de l'OCDE arrive à la conclusion que l'éducation inclusive](#) passe d'abord par la transformation d'un système d'éducation en général en un système capable de répondre efficacement à l'intégralité des divers besoins des étudiant(e)s. L'éducation inclusive, précisent les auteur(e)s, ne consiste pas à placer des étudiant(e)s dans des structures d'enseignement ordinaires en répondant à leurs besoins individuels, mais bien à réformer l'enseignement. Afin de promouvoir l'éducation pour tou(te)s et lever les barrières empêchant la participation et l'apprentissage des groupes défavorisés, il est essentiel de créer des liens entre la réforme du système d'éducation et d'autres politiques, telles que celles visant à éradiquer la pauvreté, à améliorer la santé maternelle et infantile, à promouvoir l'égalité des genres, à créer des environnements durables et à nouer des partenariats au niveau mondial.

Outre la situation particulière des populations migrantes et réfugiées en Europe, plusieurs **autres groupes d'étudiant(e)s vulnérables** méritent que l'on s'y intéresse, sous l'angle de l'« éducation inclusive », à commencer par l'éducation de la petite enfance. Les syndicats de l'enseignement apportent un soutien fondamental aux enseignant(e)s chargé(e)s de la formation et de l'encadrement des groupes d'étudiant(e)s vulnérables. Il s'agit notamment des [élèves en situation de handicap ou ayant des besoins éducatifs spéciaux](#) ; et des [élèves roms](#), LGBTI, issu(e)s de milieux socio-économiques défavorisés, exposé(e)s au risque de marginalisation ou d'exclusion sociale, issu(e)s de familles dysfonctionnelles, ou autres. Chaque groupe présente ses propres besoins spécifiques et ses propres particularités sociales et économiques, conditionnés également par le contexte national et les traditions culturelles. Les enseignant(e)s et leurs syndicats sont des acteurs clés dans la promotion de l'éducation pour l'inclusion sociale de ces élèves.

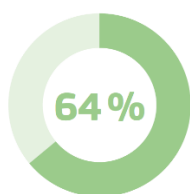
Dans sa deuxième enquête européenne sur les LGBTI et son rapport de recherche « **Egalité des personnes LGBT**²⁷: les obstacles à surmonter sur le plan professionnel », l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) présente et analyse des données relatives aux expériences des personnes LGBTI, parmi lesquelles des enseignant(e)s et le personnel de l'éducation. Ces résultats aident à renforcer la législation de l'UE contre la discrimination, selon une perspective LGBTI inclusive. La semaine internationale des LGBTI 2018 était centrée sur le thème « Alliances pour la solidarité », mettant tout

27 http://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2016-lgbt-public-officials_en.pdf

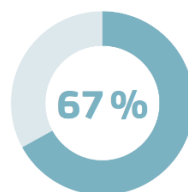
particulièrement en lumière l'importance de renforcer les alliances pour l'intersectionnalité, en vue de promouvoir la sécurité dans les environnements pédagogiques et professionnels, de lutter contre la violence, de faire pression pour modifier la législation et de poursuivre les campagnes de sensibilisation, et de consolider les alliances mettant en avant la nécessité pour les minorités sexuelles de s'allier aux autres groupes vulnérables.

Pour leur part, les initiatives de la Commission européenne (DG Justice) en faveur de l'égalité des LGBTI, mises en œuvre au cours de la période 2016-2019²⁸, ont pour objectif d'assurer leur protection juridique intégrale contre la discrimination.

Tandis que 91 % des participant(e)s à l'enquête ont été témoins de commentaires ou de comportements négatifs à l'égard de collègue(s) présumé(e)s LGBTI (Enquête européenne sur les personnes LGBT, FRA, 2015)²⁹, l'**Eurobaromètre 2017** indique que :



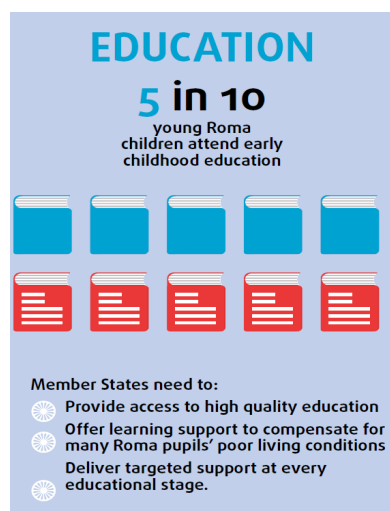
of EU citizens agree that **school lessons and material should include information about diversity in terms of gender identity**



of EU citizens agree that **school lessons and material should include information about diversity in terms of sexual orientation**

Selon le point de vue des enseignant(e)s, plusieurs arguments les motivent à agir : 1) la stigmatisation, la discrimination et le harcèlement des enfants vont à l'encontre de leur droit à l'éducation ; 2) les élèves différent(e)s de la norme sexuelle majoritaire sont davantage victimes de violences dans les écoles ; et 3) la lutte contre l'homo/transphobie est un point de départ pour combattre la violence fondée sur le sexe/genre dans les écoles.

Les élèves issu(e)s de la communauté Rom font également partie des groupes vulnérables. Il ressort en effet d'un rapport de la FRA (mai 2018)³⁰ qu'un certain nombre d'obstacles de type éducatif continuent à entraver l'inclusion des Roms. Les Etats membres doivent garantir l'accès à une éducation de haute qualité en éliminant toute forme de ségrégation dans les établissements scolaires ou les classes, offrir une aide à l'apprentissage des élèves Roms pour compenser les conditions de vie difficiles de leurs familles et prévoir un soutien ciblé à chaque étape de l'éducation, en particulier au niveau de l'éducation de la petite enfance.



28 https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/lgbti-actionlist-dg-just_en.pdf

29 https://ec.europa.eu/newsroom/just/document.cfm?action=display&doc_id=44677

30 http://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra_2018-anti-gypsyism-barrier-roma-inclusion_en.pdf

Un autre groupe vulnérable important sont **les enseignant(e)s et les élèves en situation de handicap**. Le Parlement européen a, en effet, commencé à évaluer la mise en œuvre de la Stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées, portant entre autres sur l'éducation et la formation des enfants et des adultes en situation de handicap et ayant des besoins spéciaux, l'accès à une éducation de qualité et l'apprentissage tout au long de la vie. Le Comité pour la culture et l'éducation (CULT) du Parlement européen a récemment publié un avis³¹ portant sur les principaux problèmes rencontrés par les enseignant(e)s qui enseignent à des élèves handicapé(e)s ou ayant des besoins éducatifs spéciaux.

Ce Comité recommande en particulier de préparer les enseignant(e)s et les formateurs/trices à travailler avec des enfants handicapés et à leur offrir un encadrement approprié ; encourage les Etats membres à concevoir une éducation inclusive, ainsi que la formation et le développement professionnel des enseignant(e)s et des formateurs/trices ; promeut l'échange des bonnes pratiques concernant l'éducation inclusive et l'apprentissage tout au long de la vie entre les enseignant(e)s et l'ensemble du personnel de l'éducation, les instances de gouvernance et les élèves handicapés ; et appelle les Etats membres à faire en sorte que l'éducation et la formation soient organisées de façon à inclure les enfants et les adultes en situation de handicap physique ou intellectuel, en fournissant conseils, assistance et enseignement individuel. Dans le monde numérique en mutation constante que nous connaissons aujourd'hui, prendre en compte la conception technologique universelle (ex. équipements TIC adaptatifs et d'assistance) et l'accessibilité au web lors du développement des TIC se révèle également important pour faire progresser l'égalité des chances.

De manière générale, si l'on souhaite garantir l'**égalité des chances pour tou(te)s**, les enseignant(e)s et le personnel de l'éducation doivent bénéficier d'une formation appropriée supplémentaire portant sur les droits fondamentaux de groupes d'élèves spécifiques, dans le cadre de leur formation initiale et de leur développement professionnel continu, en prévoyant un financement public suffisant et durable. Ceci peut contribuer à renforcer la capacité et la prise de conscience des enseignant(e)s et des professionnel(le)s de l'éducation pour la gestion de la diversité, la lutte contre le harcèlement et la violence en milieu scolaire et la promotion d'environnements d'apprentissage inclusifs pour tou(te)s.

Les syndicats de l'enseignement doivent constamment informer leurs membres de l'évolution des lois nationales et européennes en matière de discrimination et porter à leur connaissance les dispositions légales destinées à lutter contre les diverses formes de discrimination dans les environnements scolaires et professionnels, avec pour objectif ultime la réalisation intégrale de l'égalité, tant sur le plan matériel que formel.

QUESTIONS DE DÉBAT:

- *Quelles actions les syndicats de l'enseignement peuvent-ils mener pour promouvoir « l'éducation inclusive » ?*
- *Comment les syndicats de l'enseignement peuvent-ils soutenir les enseignant(e)s dans le cadre de l'enseignement dispensé aux groupes d'étudiant(e)s vulnérables ?*

31 <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-%2f%2fEP%2f%2fNONSGML%2bCOMPARL%2bPE-604.815%2b02%2bDOC%2bPDF%2bV0%2f%2fEN>

6. INTÉGRER LES MIGRANT(E)S ET LES RÉFUGIÉ(E)S AUX SYSTÈMES ÉDUCATIFS

LA PROBLÉMATIQUE

Le CSEE et ses organisations membres jugent essentiel de permettre aux populations migrantes et réfugiées d'accéder à une éducation inclusive de qualité. A cette fin, il est indispensable que les partenaires sociaux européens du secteur de l'éducation fassent en sorte que la question de l'éducation des migrant(e)s soit intégrée aux politiques éducatives³². Cet objectif ne pourra être atteint qu'au travers d'un financement suffisant et durable permettant d'offrir aux enseignant(e)s et au personnel de l'éducation une formation initiale et continue adéquate pour l'éducation des migrant(e)s. Ceci concerne également les autres enjeux importants pour l'éducation inclusive de qualité, tels que la formation pédagogique, l'accompagnement linguistique, l'encadrement psychosocial et d'autres activités didactiques complémentaires. D'autres défis pour l'avenir de l'éducation sont la diversification croissante de la communauté enseignante, les formations en ligne à des fins d'inclusion³³ et le rôle des syndicats de l'enseignement dans ce cadre.

Les gouvernements et les dirigeant(e)s européens se sont montré divisés politiquement et ont tardé à apporter une réponse à la question des populations réfugiées recherchant une protection en Europe. L'afflux massif et soudain de migrant(e)s, réfugié(e)s et demandeurs/euses d'asile - enfants, adolescent(e)s et adultes - sollicitant une protection internationale auprès de l'Europe, est à l'origine de la plus grande crise humanitaire qu'a connue l'Europe depuis la Seconde Guerre mondiale. 1,26 million de réfugié(e)s et demandeurs/euses d'asile sont arrivé(e)s dans l'UE en 2015, près de 370 000 en 2016, et un peu moins en 2017. Aux portes de l'UE, la Turquie compte sur son territoire près de 3,2 millions de réfugié(e)s syrien(ne)s (UNHCR³⁴), ainsi qu'un nombre significatif de demandeurs/euses d'asile non syrien(ne)s, dont 44 % en provenance d'Afghanistan, 42 % d'Irak et 10 % d'Iran. Par ailleurs, plusieurs flux migratoires d'origines différentes se poursuivent sur la route des Balkans³⁵, indiquant que **les Balkans occidentaux restent l'un des corridors migratoires les plus fréquemment empruntés par les populations migrantes**. On estime à plus de 5 000 le nombre de réfugié(e)s et migrant(e)s arrivé(e)s dans les pays balkaniques³⁶ au cours du dernier trimestre de 2017, et à plus de 6 500 le nombre d'entre eux/elles présent(e)s dans ces pays en janvier 2018. [Selon le HCR](#) (2016) :

- 91 % des enfants du monde sont scolarisés dans l'enseignement primaire. **Seuls 50 % des enfants réfugiés sont scolarisés dans l'enseignement primaire.**
- 84 % des adolescent(e)s du monde sont scolarisé(e)s dans l'enseignement secondaire. **Seul(e)s 22 % des adolescent(e)s réfugié(e)s sont scolarisé(e)s dans l'enseignement secondaire.**
- 34 % des jeunes dans le monde étudient à l'université. **Seul(e)s 1 % des jeunes réfugié(e)s étudient à l'université.**

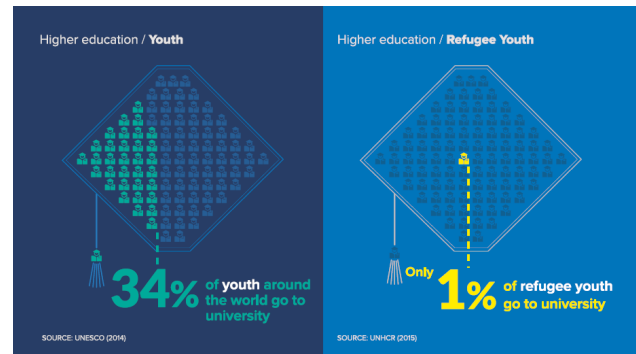
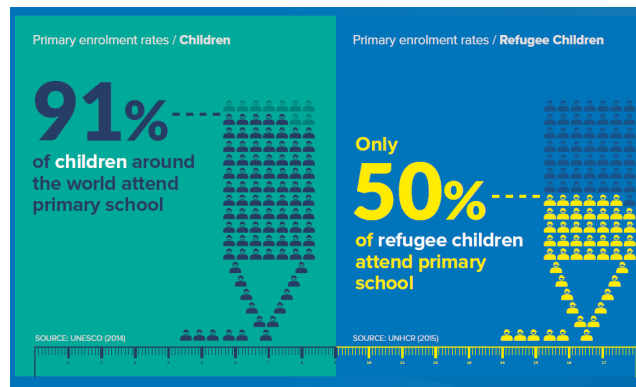
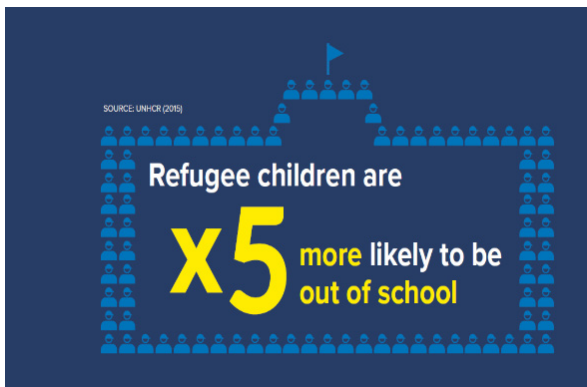
32 European Commission, Joint Research Centre 2018, [Mapping & analysis of MOOCs & free digital learning for inclusion of migrants & refugees](#).

33 <https://data2.unhcr.org/en/documents/download/60180>

34 Save the Children, December 2017: REFUGEES AND MIGRANTS AT THE WESTERN BALKANS ROUTE, A regional overview: https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/SC%20BMDH%20DATA%20Regional%20Overview_%20September%20-%20December%202017.pdf

35 Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Kosovo, ARYM, Monténégro, Roumanie, Serbie et Slovaquie.

36 [Fundamental Rights Agency's report on the "Current migration situation in the EU: Education", 2017.](#)



Il subsiste en effet un grand nombre de problèmes liés à l'inclusion des populations migrantes et réfugiées dans les systèmes éducatifs³⁷.

Une statistique particulièrement éclairante du rapport de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne intitulé « Situation actuelle de la migration au sein de l'UE : éducation » indique que sur les 14 Etats membres analysés, les enfants maintenus dans les centres de détention pour migrant(e)s n'ont accès à aucune forme d'éducation. Le CSEE soutient de longue date que l'éducation est un droit humain pour chacun et chacune d'entre nous et que ce dernier doit également être accordé aux enfants détenus dans de tels centres. A cet égard, le CSEE et ses organisations membres ont instamment demandé aux gouvernements européens de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour respecter, protéger et faire appliquer le droit à l'éducation, en vue d'améliorer l'accès à l'enseignement et les résultats scolaires des enfants réfugiés, en s'intéressant en particulier à la qualité des environnements d'apprentissage et de l'enseignement dispensé, ainsi qu'à l'éducation de la petite enfance et aux programmes d'apprentissage accéléré.

D'autres problèmes³⁸ concernent plus précisément les longues périodes d'attente que subissent les candidat(e)s à l'asile, les barrières linguistiques, l'accessibilité en termes de distance, l'insuffisance des conseils aux familles, le manque d'informations concernant les opportunités, le montant peu élevé des allocations octroyées aux candidat(e)s à l'asile, ainsi que le traitement et l'inclusion d'enfants traumatisés. Toutes ces questions nécessitent de renforcer la coordination entre l'UE, les gouvernements nationaux et les syndicats de l'enseignement, afin de garantir le financement suffisant des écoles et l'apport d'un soutien aux enseignant(e)s pour faciliter l'intégration des migrant(e)s et des réfugié(e)s aux systèmes éducatifs, ainsi que la formation des effectifs travaillant dans les écoles accueillant un grand nombre d'élèves réfugié(e)s ou migrant(e)s, de manière à les préparer et à leur offrir l'éducation inclusive dont ils/elles ont besoin. Afin de permettre aux établissements scolaires et aux enseignant(e)s d'apporter des réponses pertinentes aux besoins des enfants réfugiés, il est tout aussi indispensable de prévoir un nombre suffisant d'établissements et d'infrastructures scolaires.

37 Rapport de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne « Situation actuelle de la migration au sein de l'UE : éducation, 2017 »

38 Rapport de la FRA « De nombreux migrants n'ont pas accès à l'éducation », 2017.

Un autre problème est le manque d'assistance psychologique appropriée pour les enfants réfugiés en état de détresse ou ayant subi de graves traumatismes. Si certains pays offrent une forme de prise en charge psychologique, celle-ci est rarement ciblée sur l'enfant réfugié et ses besoins. Afin de garantir l'inclusion des enfants migrants et réfugiés, il importe de prévoir une assistance psychologique spécialisée pour les élèves qui en ont besoin³⁹. Assurer un enseignement dans la langue maternelle des élèves migrant(e)s demeure problématique à l'heure où il importe de pouvoir enseigner dans des environnements multiculturels. Les alternatives possibles sont la mise à disposition d'enseignant(e)s bilingues et d'assistant(e)s linguistiques, la prise en charge de l'encadrement linguistique par des services locaux et la préparation de cours bilingues ciblés s'adressant aux élèves réfugié(e)s ou issu(e)s de la migration⁴⁰.

Conscient de ces différents défis, le CSEE a pris des mesures concrètes pour garantir que les syndicats de l'enseignement jouent leur rôle dans la création d'environnements scolaires plus inclusifs pour les populations migrantes et réfugiées. Le CSEE a récemment rejoint le [Réseau SIRIUS pour l'éducation des migrant\(e\)s](#) et le [Forum consultatif pour l'appui à l'asile du Bureau européen d'appui en matière d'asile \(EASO\)](#) (dont le siège est installé à Malte) afin de garantir que les enseignant(e)s et le personnel de l'éducation puissent participer aux discussions entourant l'éducation des populations migrantes et réfugiées au niveau européen et émettre leurs points de vue.

En vue de la création d'un cadre durable pour les partenaires sociaux destiné à soutenir les établissements scolaires, les enseignant(e)s, les formateurs/trices et la direction des écoles travaillant avec des élèves migrant(e)s ou réfugié(e)s, le CSEE conduit actuellement un projet avec la Fédération européenne des employeurs de l'éducation (FEEE) intitulé « [Initiative des partenaires sociaux sectoriels de l'éducation : promouvoir l'intégration efficace des des migrant\(e\)s et des réfugié\(e\)s aux systèmes éducatifs](#) ».

QUESTIONS DE DÉBAT:

- *Quels sont les besoins des enseignant(e)s et du personnel de l'éducation pour intégrer les migrant(e)s et les réfugié(e)s aux systèmes d'éducation ?*
- *Quels sont les principaux mécanismes/réformes nécessaires pour aider les enseignant(e)s à intégrer les migrant(e)s et les réfugié(e)s aux systèmes d'éducation publics ?*
- *Comment les syndicats de l'enseignement peuvent-ils mobiliser leurs ressources pour soutenir l'intégration des jeunes et des adultes réfugié(e)s aux systèmes d'éducation/apprentissage tout au long de la vie et au marché du travail ?*
- *Comment une éducation publique de qualité pour tou(te)s peut-elle promouvoir l'intégration scolaire et lever les obstacles à l'école pour les enfants et les jeunes issu(e)s de la migration, afin de diminuer la ségrégation et l'abandon scolaire précoce ?*
- *Quel rôle peut jouer l'éducation non formelle dans l'inclusion des migrant(e)s et des réfugié(e)s ?*

39 European Commission, DG EAC 2015, "Language teaching and learning in multicultural classrooms", and the AVIOR EU project from SIRIUS network on migrant education: Bilingual education, 2017.

40 https://www.csee-etu.org/images/attachments/PositionPaper_Consultation-EUshared_values_Social_inclusion.pdf

7. LA CITOYENNETÉ DÉMOCRATIQUE ET LES VALEURS UNIVERSELLES

L'éducation se révèle un outil indispensable pour lutter contre l'extrémisme, la radicalisation violente et l'intolérance, au travers de la promotion de l'**éducation civique, de la citoyenneté et des valeurs universelles** que sont la démocratie, la tolérance, la liberté et la non-discrimination, en particulier au sein de nos sociétés pluralistes et mondialisées d'aujourd'hui. Enseigner dans des environnements d'apprentissage multiculturels reste l'un des défis majeurs, ainsi qu'une source d'opportunités intéressantes pour promouvoir l'éducation aux droits humains et l'inclusion sociale. En effet, cela suppose toute une série de défis connexes parmi lesquels la **liberté académique** de pouvoir choisir les techniques et les méthodes d'enseignement les plus appropriées ; l'adoption d'une approche équilibrée entre les questions religieuses et les droits humains pour le dialogue interculturel ; la cybersécurité, la responsabilité numérique et la prise d'engagements relatifs à l'utilisation Internet et les réseaux sociaux ; les implications d'une « approche holistique de l'école » ; et les possibilités de coopérer avec de nouveaux acteurs des municipalités. A cet égard, face à des élèves affichant une propension à basculer dans l'extrémisme violent, le rôle des syndicats de l'enseignement et du personnel enseignant est extrêmement complexe et variable en fonction des contextes nationaux, des traditions et des stratégies éducatives.

Suite à l'adoption de la [Déclaration de Paris portant sur la promotion de la citoyenneté et des valeurs communes de l'UE](#) (2015), ayant pour finalité l'amélioration des compétences sociales, civiques et interculturelles, y compris la pensée critique et l'éducation aux médias, en particulier pour les élèves défavorisé(e)s, et la promotion du dialogue interculturel et de systèmes d'éducation et de formation plus inclusifs au niveau national et régional, la Direction générale Education et Culture de la Commission européenne a récemment publié les résultats d'une consultation publique pour « La promotion de l'inclusion sociale et des valeurs communes par l'enseignement et l'apprentissage non formel ». Parmi toute une série de conclusions importantes, le rapport de la consultation montre que soutenir et autonomiser les enseignant(e)s sont l'une des meilleures solutions pour instaurer des environnements d'apprentissage inclusifs et appréhender le multiculturalisme, la diversité et la controverse. Améliorer la qualité de la formation initiale et du développement professionnel continu des enseignant(e)s figure parmi les meilleurs moyens de créer des systèmes d'éducation inclusifs et de haute qualité. Les programmes scolaires adaptés, les méthodes d'enseignement innovantes et les approches centrées sur l'élève sont vitaux pour enseigner efficacement les questions transversales de la citoyenneté et des droits humains. La formation des enseignant(e)s, y compris le mentorat, l'accompagnement par les pairs et l'échange des bonnes pratiques concernant « l'apprentissage non formel » sont également importants pour les aider à renforcer et à mieux comprendre leur rôle dans la promotion des valeurs communes en dehors de la classe (ex. durant les activités extra-scolaires). Sur la base de ce rapport de consultation, le Conseil européen prépare en ce moment une [recommandation relative à la « promotion de valeurs communes, à l'éducation inclusive et à la dimension européenne de l'enseignement »](#). Le rapport tient compte en effet de plusieurs recommandations du CSEE⁴¹, en particulier « *Intensifier les efforts pour répondre à la pénurie d'enseignant(e)s qualifié(e)s et rendre la profession enseignante plus attractive. Ceci suppose d'offrir des salaires acceptables, comparables à ceux perçus dans d'autres professions requérant des certifications. Il importe également de s'atteler à améliorer la reconnaissance du statut et de la fonction sociale des enseignant(e)s, des universitaires et des employé(e)s de l'éducation, considéré(e)s comme les éducateurs/*

41 https://www.csee-etu.org/images/attachments/PositionPaper_Consultation-EUshared_values_Social_inclusion.pdf

trices des citoyen(ne)s futur(e)s actifs/ives et responsables, ayant la capacité d'exercer leur esprit critique et de contribuer activement à l'édification d'une société plus juste ».

En parallèle, plusieurs projets majeurs portant sur l'éducation à la citoyenneté ont été déployés au niveau national, par exemple le plan d'action français « Grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République », le pack d'outils mis à la disposition des enseignant(e)s au Danemark pour prévenir et combattre la radicalisation dans les écoles, et les réformes législatives ou le nouveau matériel pédagogique mis à la disposition des enseignant(e)s en Estonie pour améliorer la mise en œuvre du programme scolaire national, contenant notamment un volet consacré à la formation aux droits humains et à la citoyenneté démocratique.

Les différentes réformes éducatives indiquent également les différents moyens d'ancrer les valeurs liées à la citoyenneté dans les programmes scolaires nationaux, qu'il s'agisse d'une matière spécifique, de l'ensemble du programme ou d'un enseignement transversal.

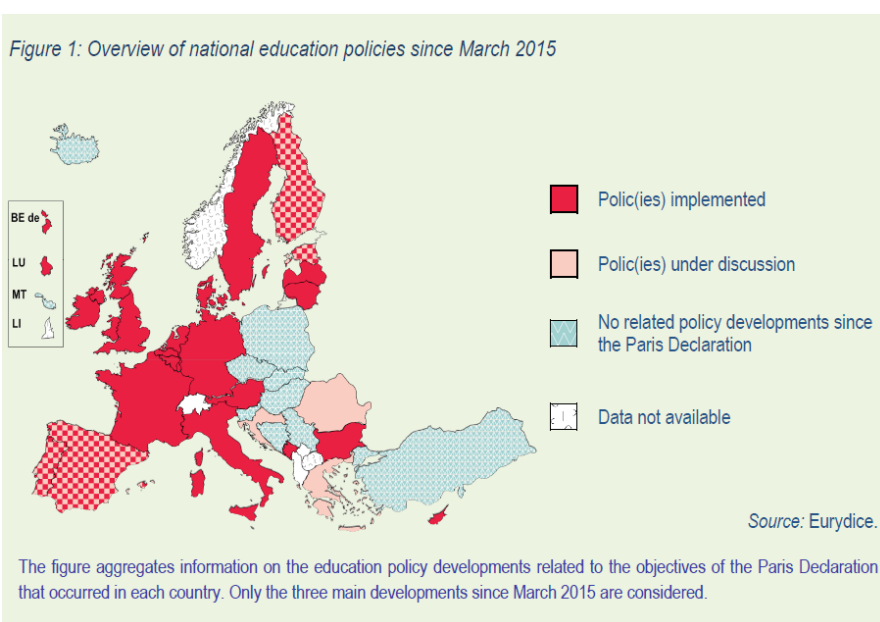
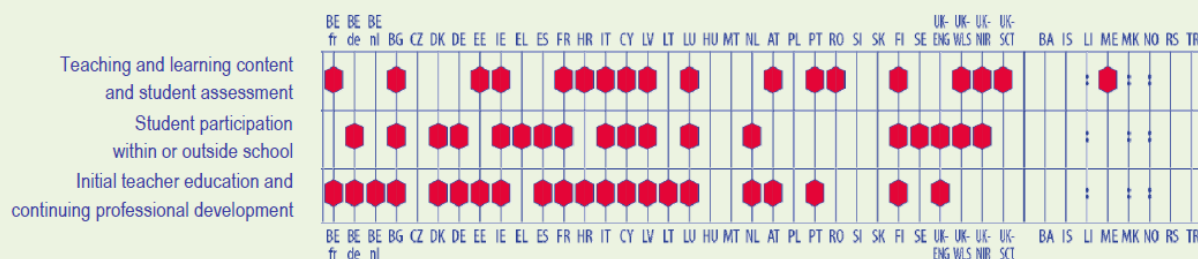


Figure 3: Aspects addressed through national education policies since March 2015

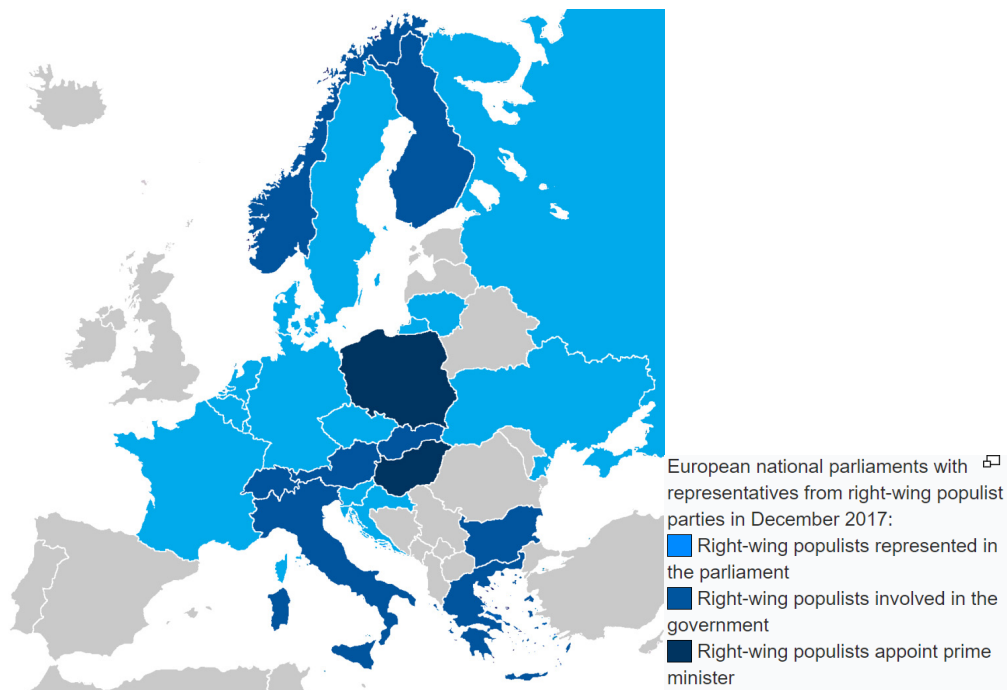


The figure aggregates information on the education policy developments related to the objectives of the Paris Declaration that occurred in each country. Only the three main developments since March 2015 are considered.

Bien qu'il s'avère positif de voir des gouvernements participer activement au développement de politiques visant à promouvoir la citoyenneté auprès des jeunes et à encourager leur participation active dans ce cadre, la question est de savoir si les syndicats de l'enseignement sont reconnus en tant que partenaires et s'ils sont impliqués dans l'élaboration de ces politiques.

Un défi majeur pour les syndicats de l'enseignement est la **lutte contre le discours de l'extrême droite montante, le discours de haine, le racisme et l'intolérance**, en particulier au lendemain de l'élection de gouvernements populistes et nationalistes en Europe.

Avec le renforcement des politiques néolibérales, les populations assistent à une accentuation des inégalités sociales, au démantèlement des normes sociales, à l'augmentation des emplois précaires et à une hausse des taux de chômage (parmi les jeunes), conduisant à la paupérisation future des personnes âgées. L'insécurité croissante, le mécontentement et la crainte renforcent le besoin de protection face aux menaces présumées ou réelles, comme la dépendance vis-à-vis du marché mondial, la bureaucratie dominante de l'Europe ou la recrudescence de la criminalité et du terrorisme, et nourrissent les sentiments nationalistes et racistes. Les syndicats de l'enseignement ont la responsabilité particulière de lutter contre l'extrême droite car ces forces cherchent à éliminer leur raison d'être, à affaiblir leur fonction régulatrice cruciale dans le cadre des relations industrielles et à remettre en question leur rôle de représentants des intérêts des employé(e)s. La justice sociale et la protection sociale ne peuvent être garanties qu'en présence de politiques basées sur la solidarité et l'ouverture, et conformes à la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et à d'autres mécanismes internationaux pour les droits humains. Les syndicats sont les défenseurs des valeurs démocratiques, proposant ainsi une alternative au nationalisme et au racisme.



Source: https://en.wikipedia.org/wiki/List_of_active_nationalist_parties_in_Europe (December 2017)

QUESTIONS DE DÉBAT:

- *Quel rôle peuvent jouer les syndicats de l'enseignement dans la lutte contre l'extrémisme, le racisme et l'intolérance ?*
- *Les réformes ou mesures éducatives concernant l'éducation à la citoyenneté sont-elles nécessaires au niveau politique ?*
- *Quels sont les besoins des enseignant(e)s et du personnel de l'éducation pour promouvoir la citoyenneté démocratique ?*

AUTONOMISER LES SYNDICATS DE L'ENSEIGNEMENT

8. L'ÉVOLUTION DU MONDE DU TRAVAIL

La lutte contre le travail précaire est une préoccupation centrale du CSEE. La Résolution du CSEE « *Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la promotion de l'éducation de qualité* » adoptée lors de sa conférence de Belgrade en 2016, met en exergue le lien essentiel entre les contrats décents pour les enseignant(e)s et la qualité de l'éducation pour les élèves. Mettre en corrélation l'amélioration des conditions de travail des enseignant(e)s et la qualité de l'éducation dans tous les secteurs demeure un élément central du travail du CSEE, dans la mesure où conditions professionnelles et conditions de travail sont inévitablement interdépendantes.

Au cours de ces dix dernières années, dans bon nombre de pays d'Europe, la discipline fiscale et les règles budgétaires ont été au centre de la définition des politiques européennes et nationales, ayant un impact considérable sur les réformes du marché du travail et des systèmes d'éducation. Les réformes structurelles du marché du travail et des systèmes d'éducation ont des caractéristiques uniques sur le plan national n'autorisant pas la comparaison. Pourtant, à travers l'ensemble des pays de la Région européenne, s'applique une même logique de réduction des coûts et de renforcement de la flexibilité du marché du travail, conduisant à des résultats similaires dans des pays dont les modèles de relations industrielles et professionnelles sont habituellement différents. Il n'est pas surprenant que la dégradation du bien-être et des conditions de travail des enseignant(e)s soit devenue un problème majeur dans le cadre du recrutement et de la rétention et un facteur responsable du manque d'attractivité de la profession partout en Europe.

Le premier problème commun identifié concerne les pénuries d'enseignant(e)s et le chômage. Le glissement économique de ces dix dernières années a entraîné de lourdes **pertes d'emplois au sein de l'éducation**, comme l'ont signalé bon nombre d'organisations membres du CSEE dans le [document d'information EPSU-CSEE](#) (2017). Primo, cette diminution du personnel enseignant a entraîné, en retour, une détérioration accrue des conditions de travail des effectifs toujours en service : nombre d'élèves par classe plus élevé, augmentation des risques psychosociaux et du stress liés au travail, montants peu élevés ou gel des salaires.

Secundo, la qualité du travail a été mise à l'épreuve en raison d'une flexibilité en demande croissante et de l'emploi précaire, en particulier pour le personnel en début de carrière. Les enseignant(e)

s et le personnel de l'éducation sont de plus en plus menacés par les **contrats à durée déterminée**, notamment les contrats d'intérimaire et d'agence, **l'érosion de leur statut et de la sécurité d'emploi** et les **conditions de travail peu valorisantes, dont les bas salaires** - clairement le fruit de l'austérité. Les jeunes enseignant(e)s et le personnel féminin sont particulièrement touchés.

Tertio, la décentralisation et la précarisation des relations d'emploi ont eu lieu au même moment que la **réduction des protections** des personnes travaillant sous des contrats standard, à temps plein et à durée indéterminée. En conséquence, la notion de mauvaise qualité devient de plus en plus commune à tous les niveaux de l'éducation, quels que soient l'âge ou les conditions d'emploi. Il est urgent de garantir des niveaux de protection acceptables pour le personnel ne travaillant pas sous des contrats standard, dans la mesure où diminuer la sécurité d'emploi, les protections sociales et professionnelles, ainsi que les droits aux allocations, pose un réel problème pour la vie professionnelle des enseignant(e)s.

Quarto, la modernisation, la **numérisation** et l'utilisation d'internet et des technologies de la communication dans l'éducation, lorsque les TIC peuvent apporter une valeur ajoutée à l'enseignement, reposent fortement sur un investissement suffisant dans la profession enseignante et l'éducation en général. Les syndicats de l'enseignement sont d'importants défenseurs de l'utilisation des TIC à des fins pédagogiques dans les écoles, les considérant comme faisant partie des outils permettant de soutenir l'enseignement. En l'absence de financement public suffisant dans l'éducation, l'utilisation des TIC risque, dans bon nombre d'écoles, d'ouvrir progressivement la voie à la privatisation et à la commercialisation de l'éducation publique, et de devenir un moyen de réduire les coûts nécessaires à l'adaptation des structures d'enseignement et de formation des enseignant(e)s aux besoins de systèmes d'éducation modernes dans un monde en rapide mutation. La difficulté réside clairement dans la nécessité de prévoir des formations ciblées pour les enseignant(e)s, en fonction de leurs besoins.

A travers l'Europe, la prédominance des problèmes économiques a quelquefois fait de l'ombre aux objectifs politiques plus larges pour l'éducation dans le cadre des réformes éducatives et conféré à ces dernières le rôle unique de servir les politiques économiques, portant ainsi **atteinte à l'identité professionnelle des enseignant(e)s** au sein de la communauté scolaire et éducative. Bascia et Stevenson (IE, 2017) soutiennent que les réformes éducatives visant le contexte dans lequel intervient l'enseignement altèrent profondément les conditions de travail et professionnelles des enseignant(e)s, amenant à déprofessionnaliser le secteur, à limiter l'autonomie et l'influence sur les programmes scolaires et les méthodes d'enseignement dans des environnements professionnels chaque jour plus compétitifs, et non pas coopératifs. A l'heure où les pressions qui pèsent sur les enseignant(e)s ne cessent de croître, notamment la prise en charge d'une population d'étudiant(e)s plus diversifiée et l'évolution rapide des technologies, ces dernier(e)s doivent de plus en plus souvent se soumettre à des méthodes d'enseignement, des programmes scolaires et des évaluations standardisés ayant des répercussions négatives sur leur identité professionnelle et leurs conditions de travail.⁴²

La propension à la privatisation et la prédominance du discours centré sur la rentabilité ont un impact manifeste sur la qualité du travail, dans la mesure où cette situation ouvre la voie à la rémunération individualisée et basée sur la performance des enseignant(e)s et du personnel de l'éducation. Dans certains cas, les incitants financiers renforcent la compétitivité des enseignant(e)s mais nuisent à la coopération et à la solidarité sociale sur leur lieu de travail. Parallèlement à cela, certains pays commencent à mettre en avant les aspects commercialisables de l'éducation ainsi que la valeur marchande des résultats d'apprentissage, en particulier dans l'enseignement supérieur, amenant à une dégradation des conditions d'emploi et à un recours abusifs aux contrats à durée déterminée dans la recherche, notamment lorsque les conditions contractuelles sont liées à un projet assorti d'un financement de courte durée ou orienté sur les résultats.

42 Bascia, N. and Stevenson, H., 2017, 'Organising teaching: Developing the power of the profession', Education International Research, p.6

QUESTIONS DE DÉBAT:

- *Quelles sont les principales caractéristiques d'un emploi de qualité dans le secteur de l'éducation - facteur essentiel pour la qualité de l'enseignement ?*
- *Est-il possible d'identifier les principales conséquences des réformes et de la déréglementation du marché du travail sur les conditions d'emploi des enseignant(e)s et la protection sociale ?*
- *Comment les syndicats de l'enseignement peuvent-ils renforcer la représentation des enseignant(e)s, y compris ceux et celles travaillant dans les établissements scolaires privés ?*

9. LE DIALOGUE SOCIAL ET LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

Le dialogue social et la négociation collective représentent la clé de voûte de la définition des barèmes salariaux, de la réglementation du marché du travail et de l'emploi, du système de protection sociale et des intérêts professionnels des enseignant(e)s, mais également du développement des politiques éducatives essentielles au déploiement de l'éducation de qualité pour tou(te)s. En tant que tel, le rôle essentiel des enseignant(e)s et du personnel de l'éducation dans la mise en œuvre des réformes éducatives est reconnu par la Recommandation de l'OIT/UNESCO concernant la condition du personnel enseignant de 1966, appelant à la consultation et à la négociation avec ces derniers. Ce document précise, en outre, qu'il devrait y avoir une « *coopération étroite entre les autorités compétentes et les organisations d'enseignants, d'employeurs, de travailleurs [...] en vue de définir la politique scolaire et ses objectifs précis* » et reconnaît que les organisations qui représentent le personnel enseignant constituent « *une force qui peut contribuer grandement au progrès de l'éducation et qu'en conséquence elles devraient être associées [...] à l'élaboration de la politique [éducative]* ».

Afin d'assurer le suivi de sa [Résolution concernant la manière de faire progresser la justice sociale par le travail décent](#), adoptée en 2016, l'Organisation internationale du Travail (OIT) organise régulièrement des discussions sur les objectifs stratégiques du dialogue social et le tripartisme au sein d'un monde du travail et d'environnements en rapide mutation. Les pressions exercées sur les syndicats après dix années de crise économique, la dégradation des conditions des salarié(e)s qu'ils représentent et l'érosion des normes sociales ont ouvert la voie à un glissement sans précédent dans l'équilibre des pouvoirs entre les travailleurs/euses et les détenteurs du capital, auquel les syndicats ont répondu en renforçant leur capacité de syndicalisation et leur pouvoir de mobilisation, et en apportant un soutien plus large aux services publics. Pourtant, la reprise économique étant jugée en bonne voie, la valeur du dialogue social, en tant que mécanisme de résolution des problèmes et moyen indispensable pour garantir l'équité sociale et la croissance économique durable, est aujourd'hui à nouveau promue à tous les niveaux. Le climat entourant le dialogue social au niveau sous-régional, national et local varie cependant entre les pays de la Région européenne : le sud et l'est accusant davantage de retards que le nord et l'ouest.

Le **Socle européen des droits sociaux**, adopté par les responsables européen(ne)s en novembre 2017 et salué par le Président de la Commission européenne Juncker comme étant une initiative ambitieuse ouvrant la voie vers la création d'une Europe plus sociale, a permis d'insuffler un nouvel élan au dialogue social, considéré comme un processus clé pour la croissance, la cohésion sociale et l'égalité. Principes fondamentaux du Socle, toute personne a droit à une éducation inclusive et de qualité, à la formation et à l'apprentissage tout au long de la vie (principe 1) et les partenaires sociaux ont le droit d'être consultés dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre des politiques économiques, sociales et de l'emploi. Selon le Socle, les partenaires sociaux à tous les niveaux ont un rôle crucial à jouer dans le respect et la mise en œuvre de ces principes, compte tenu de leur autonomie dans le cadre des négociations et de la signature des conventions, et de leur droit à la négociation et à l'action collectives.

Tout en respectant pleinement les compétences nationales en matière d'éducation, il est reconnu que le **dialogue social européen** peut contribuer à renforcer le dialogue social national pour l'éducation, ainsi que la coopération, et offrir une opportunité de partager les résultats avec des pays européens membres et non membres de l'UE. Toutefois, dans la mesure où la qualité du dialogue social national et celle du dialogue social européen sont intimement liées, des résultats positifs ne pourront être atteints qu'au

moyen d'un renforcement de l'engagement et de la participation, d'un accord sur les mandats de la part des deux partenaires, d'une représentation équilibrée et d'une capacité accrue permettant de négocier des accords au niveau national et européen.

Contraste saisissant, aux antipodes des appels répétés de l'UE visant le renforcement du dialogue social et la responsabilité des réformes politiques, les attaques dirigées contre les syndicats et leurs membres, de même que la déréglementation de la négociation collective, sont à l'origine d'une dégradation dramatique des conditions de travail et de la sécurité d'emploi du personnel de l'éducation et d'une détérioration de la qualité générale de l'enseignement et de l'égalité au sein de nos sociétés.

Au cours de ces dix dernières années, le dialogue social et la négociation collective ont connu un affaiblissement dans la quasi-totalité des pays européens. Les politiques salariales, fruit d'une longue tradition de négociation collective dans les pays européens, ont subi les effets néfastes des **mesures législatives unilatérales**, de la **décentralisation**, ou encore, du **démantèlement des systèmes de négociation**, plus spécialement dans les pays d'Europe centrale et méridionale. Le gel ou la diminution des salaires du secteur public, de même que la déréglementation du marché du travail, y compris la recrudescence des contrats à durée déterminée pour les enseignant(e)s et le personnel de l'éducation en début de carrière, **rendent plus difficile encore la tâche des syndicats qui cherchent à défendre et à faire prévaloir les intérêts collectifs**. Preuves à l'appui⁴³, force est de constater que **le taux d'affiliations syndicales a chuté** durant les années de crise dans la majorité des pays européens, parallèlement à la réduction des thématiques couvertes par la négociation, entraînant une diminution du nombre de conventions collectives sectorielles.

En parallèle, un glissement vers un « **modèle d'entreprise** » ou une **commercialisation de l'éducation** s'opère un peu partout en Europe, rendant plus difficile également le combat mené par les syndicats de l'enseignement pour défendre l'éducation publique de qualité au sein de la société et lutter contre le discours croissant vantant l'efficacité et le rôle positif du secteur privé par rapport au secteur public. Dans un tel contexte, les attaques visant directement les syndicats ont conduit au déni et/ou à l'obstruction des droits syndicaux, en particulier dans les établissements scolaires privés, se traduisant entre autres par une restriction des thèmes de négociation et une participation limitée aux négociations entourant les droits du personnel de la fonction publique et les conditions de travail.

Enfin, alors que les politiques en matière d'éducation et de négociation collective sont traditionnellement considérées comme des prérogatives **nationales**, le Semestre européen exerce une influence de plus en plus notable sur l'élaboration des politiques éducatives, les questions budgétaires et les structures du dialogue social en Europe, notamment au travers des Recommandations spécifiques par pays. Pendant des années, les initiatives européennes n'ont eu que peu d'influence sur les politiques en matière d'éducation et de négociation collective. Le renforcement du Semestre européen a autorisé une intervention plus ou moins directe **dans ces politiques**, laissant clairement apparaître un « déficit démocratique » entre le projet, la conception, la mise en œuvre et la participation des partenaires sociaux.

Le rapport du CSEE (2017) souligne que, malgré l'engagement de la Commission européenne en faveur du dialogue social, considéré comme un processus essentiel de la gouvernance de l'UE, et en dépit de l'existence du Semestre européen en particulier :

43 Visser, J., 2016, What happened to collective bargaining during the great recession?, Journal of Labor Policy, 5:9 et Lehndorff, S., Dribbush, H. et Shulten, T., 2017, Rough waters. European trade unions in a time of crisis, ETUI.

- La participation des syndicats de l'enseignement au dialogue social auprès des institutions européennes en lien avec le Semestre européen est extrêmement limitée ;
- La qualité du dialogue social au niveau européen, impliquant les syndicats nationaux de l'enseignement, semble étroitement liée à celle du dialogue social mené au sein des Etats membres ;
- Les accords en matière de dialogue social ne sont pas statiques ; ils sont le résultat de développements politiques et de contextes plus larges.⁴⁴

L'engagement limité des syndicats de l'enseignement dans la définition des politiques et des programmes au sein du Semestre européen implique la nécessité de prévoir davantage d'interventions stratégiques dans le processus pour obtenir des résultats au niveau national.

QUESTIONS DE DÉBAT:

- *Quelles actions concrètes pourraient contribuer à améliorer le dialogue social et la négociation collective aux niveaux européen, national, régional et local ?*
- *Quels moyens permettraient de renforcer le dialogue social au-delà de la négociation des salaires et des structures de négociation collective en général ?*
- *Existe-t-il de nouvelles stratégies de communication pouvant aider les syndicats à atteindre leurs objectifs ?*
- *Quel est le type de ressources (humaines, financières, stratégiques, etc.) dont ont besoin les syndicats de l'enseignement pour renforcer le dialogue social dans le cadre des réformes nationales de l'éducation et de la formation ?*
- *Quel est le type de ressources (humaines, financières, stratégiques, etc.) dont ont besoin les syndicats de l'enseignement pour renforcer le dialogue social au sein du processus du Semestre européen ?*

⁴⁴ Stevenson, H., Hagger-Vaughan, L., Milner, A. et Winchip, E. (2017) : Politiques en matière d'éducation et de formation au sein du Semestre européen - Investissement public, politiques publiques, dialogue social et modèles de privatisation en Europe, ETUCE-CSEE.

10. LE RENOUVEAU SYNDICAL

Au cours de ces trente dernières années, **les syndicats ont vu le nombre de leurs membres diminuer dans la majorité de pays européens**. L'évolution des relations de travail et de la composition de la main-d'œuvre a conduit à une plus grande fragmentation et à une plus grande concurrence entre les travailleurs/euses, à des relations inégales entre employeurs et employés, y compris dans le même environnement professionnel, à une diminution de l'influence des syndicats de l'enseignement sur les politiques en matière d'emploi⁴⁵, les réformes et les politiques éducatives, ainsi qu'à un affaiblissement de leur position dans le cadre du dialogue social et de la négociation collective.

Même si, en conservant une grande proportion de membres, le secteur de l'éducation et les enseignant(e)s syndicalisé(e)s ont pu résister à la crise des affiliations qui a touché plus durement d'autres secteurs industriels⁴⁶, ils sont aujourd'hui confrontés à un nombre croissant de problèmes sociétaux et propres au secteur qui entravent leur capacité à répondre aux demandes de soutien exprimées par les enseignant(e)s et le personnel de l'éducation et mettent en péril leur avenir en tant qu'organisations collectives.

Ces problématiques sociétales et de nature sectorielle sont d'origine à la fois interne et externe. Les aspects internes renvoient à la nécessité d'**adapter les structures syndicales à l'évolution du monde du travail**, en cette période marquée par la diminution des ressources, l'érosion de la représentation sur le lieu de travail et de la participation démocratique, la baisse du pouvoir de mobilisation, l'affaiblissement des alliances traditionnelles entre syndicats et partis socio-démocrates et/ou de gauche et la détérioration de leur légitimité institutionnelle et sociale.

Tout ceci survient dans un climat de mutation profonde de nos sociétés, imputable à **un large programme politique visant la déréglementation et la fragmentation** des travailleurs/euses et de nos sociétés. L'évolution des structures du marché du travail, l'expansion des forces libres et non réglementées du marché, le discours encourageant la participation directe des acteurs privés⁴⁷, l'application de pratiques de gestion commerciale et la pression croissante des impératifs commerciaux sur l'éducation, ébranlent les formes traditionnelles de solidarité et de redistribution des ressources, en mettant en valeur l'individualisme et l'ambition personnelle au détriment de l'action collective et des aspirations sociales.

Les syndicats eux-mêmes sont pris pour cibles dans chacun des pays de notre monde. Ces attaques dirigées contre les organisations syndicales se traduisent par une volonté d'affaiblir la négociation collective⁴⁸ au travers de l'ingérence directe des institutions financières internationales et européennes (ex. le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, la Commission européenne et la Banque centrale européenne), lesquelles demandent d'apporter des modifications au cadre réglementaire de la négociation collective ou recourent de plus en plus souvent aux mesures législatives pour introduire des changements aux conditions de travail et professionnelles des enseignant(e)s. De même, les organisations membres du CSEE ont signalé à plusieurs occasions les tentatives toujours plus nombreuses de refuser la participation formelle au dialogue social, à la prise de décision et à la définition des réformes, y compris dans les pays possédant de longue date un ensemble de structures de gouvernance solides pour le dialogue social formel.

Afin de relever l'ensemble de ces défis, les syndicats de l'enseignement ont multiplié leurs efforts pour identifier et endiguer les menaces, circonscrire les problèmes, réorganiser les ressources et les utiliser

45 Pour une analyse approfondie, voir le chapitre « L'évolution du monde du travail » dans ce document.

46 Kelly, J., 2015, 'Trade union membership and power in comparative perspective', the Economic and Labour Relations Review, Vol 26, Issue 4, pp. 526 – 544.

47 Pour une analyse approfondie, voir le chapitre « Le financement durable de l'éducation de qualité » dans ce document. 47 See section on 'Social dialogue and collective bargaining' in this document for in-depth analysis.

48 Pour une analyse approfondie, voir le chapitre « Le dialogue social et la négociation collective » dans ce document.

de façon créative. Durant cette période, les réponses apportées dans le cadre du **renouveau stratégique** aux problématiques internes et externes ont été largement tributaires des différentes structures institutionnelles dans lesquelles travaillent les syndicats de l'enseignement⁴⁹. Plus spécifiquement, les syndicats implantés dans les pays possédant une tradition de partenariat social bien établie ont davantage recouru au dialogue social et à la négociation collective pour faire entendre leur voix. Dans les pays où le dialogue social est plus récent et où le nombre d'affilié(e)s syndicaux/ales et la portée de la négociation collective ne cessent de décliner, les syndicats de l'enseignement ont profité du mécontentement général dû à l'austérité pour s'adresser à l'ensemble de la communauté enseignante et à de larges franges de la population désabusées suite aux prescriptions politiques néolibérales, ainsi que pour étendre leur influence et renforcer les contacts avec les enseignant(e)s et les employé(e)s du secteur de l'éducation. Cette situation est fréquente dans les Pays d'Europe centrale et orientale (PECO)⁵⁰.

Les syndicats de l'enseignement européens ont lutté contre les assauts de la crise économique et politique en prêtant une oreille plus attentive aux inquiétudes des employé(e)s les plus marginalisé(e)s et/ou sous-représenté(e)s et en renforçant à la fois la syndicalisation, les services offerts, leur capacité à mener un dialogue social efficace et leur participation à la définition des politiques et des réformes éducatives.

Afin de contrer la chute du nombre de membres et, par conséquent, l'affaiblissement du pouvoir et de la position des syndicats, il est nécessaire de réfléchir à une stratégie à long terme et d'identifier les outils les plus appropriés pour s'attaquer aux causes et aux conséquences des modèles de réforme et de pensée mondialisés. Qu'il s'agisse de la syndicalisation, des services offerts, de la négociation collective, du dialogue social, de la création de coalitions, des actions pour orienter les législations, de la mobilisation ou des politiques de renforcement de l'identité professionnelle, le point de départ essentiel reste la **compréhension du contexte dans lequel opère chaque syndicat** et la valeur ajoutée qu'apporte la consolidation des relations avec les syndicats de l'enseignement d'autres pays, au travers d'actions de solidarité et de réponses communes à la crise économique, politique et sociétale.

49 Bascia, N. et Stevenson, H., 2017, Organising teaching: Developing the power of the profession, recherche de l'Internationale de l'Education.

50 Bernaciak, M. et Kahancova, M., 2017, Innovation practices in Central-Eastern Europe, ETUI.

QUESTIONS FOR DEBATE:

- *Quelles doivent être les principales composantes d'une stratégie à long terme pour prévenir la baisse du nombre d'affiliations dans bon nombre de syndicats de l'enseignement européens et redresser cette situation ?*
- *Quelles sont les principales difficultés pour sensibiliser, recruter, organiser, affilier et protéger les enseignant(e)s et le personnel de l'éducation, à l'heure où l'on assiste à une érosion majeure des formes traditionnelles de solidarité sociale ?*
- *Quels sont les outils les plus appropriés pour le renouveau syndical utilisés dans votre pays ?*
- *Comment les syndicats de l'enseignement peuvent-ils garantir que, au sein de leurs structures, la priorité sera donnée aux discussions et aux décisions stratégiques entourant la syndicalisation, leur développement, le recrutement et la rétention des membres ?*
- *Quelles sont les réponses politiques pouvant être identifiées au niveau européen pour lutter contre les problèmes extérieurs présentant une menace pour le rôle des syndicats de l'enseignement et celui de l'éducation en tant que droit humain et bien public ?*



